

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Après avis favorable du CST en date du 14 mars 2024, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau des effectifs (cf. tableau ci-joint) prévoyant :

n° 20240326_D_010

Commission :
Administration
Générale

Objet : Ressources Humaines : Tableau des effectifs : Mise à jour

- ✓ La suppression au sein de la filière administrative d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe titulaire concernant les fonctions de chargé de mission tourisme suite à la demande de détachement de l'agent ; le poste étant pourvu par un agent non titulaire.
- ✓ La création au sein de la filière administrative de deux postes de rédacteur territorial titulaire au sein du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux afin de permettre la nomination suite à réussite à concours :
 - D'un agent exerçant les fonctions de gestionnaire RH ; suivie de la suppression à compter du 1^{er} juin 2024 du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe occupé actuellement par l'agent.
 - D'un agent exerçant les fonctions d'assistante de direction ; suivie de la suppression à compter du 1^{er} juin 2024 du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe occupé actuellement par l'agent.
- ✓ La suppression au sein de la filière culture d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe 30/35^{ème} contractuel actuellement non pourvu, concernant les fonctions d'agent d'accueil et de promotion culturelle.
- ✓ La création au sein de la filière animation d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe contractuel au sein du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux afin de permettre le recrutement d'un adjoint au responsable d'un centre de loisirs.
- ✓ La création au sein du pool d'agents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité d'un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet afin de permettre un renfort sur le volet coordination du réseau lecture publique et politique culturelle.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

TABLEAU DES EFFECTIFS

Légende
T = Titulaire
NT = Non-Titulaire

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Nombre	Pourvus	Non Pourvus	Fonction des agents
A	Ingénieur territorial	Ingénieur Hors Classe	1	1 T		Directeur Général des services
A	Ingénieur territorial	Ingénieur	1	1 T		Responsable Services Techniques
B	Technicien territorial Article L332-8 2°	Technicien	1	1 NT/L332-8 2°		Technicien Environnement Voirie
C	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique principal de 1ère classe	1	1 T		Agent technique
C	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique principal de 2ème classe	3	2 T	1 NT/L332-8 2°	1 Chef d'équipe 2 Agents Techniques
C	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique	2	2 T		Technicien Eau Assainissement Chef de projet SIG et réf. Informatique
C	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique principal 1ère classe à TNC 32/35ème	1	1 T		Agent de Service
C	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique TNC 16,30H/35ème	1	1 T		Agent de Service
C	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique principal 2ème classe à TNC 30/35ème	1	1 T		Agent de Service
C	Adjoints Techniques Territoriaux Article L332-8 2°	Adjoint Technique principal de 2ème classe à TNC 21.5/35ème	1		1 NT/L332-8 2°	Agent de Service
C	Adjoints Techniques Territoriaux Article L332-8 2°	Adjoint Technique principal de 2ème classe à TNC 20/35ème	1	1 NT/L332-8 2°		Agent de Service
C	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique principal 2ème classe à TNC 18h30/35ème	1	1 NT/L332-8 2°		Agent de Service
C	Adjoints Techniques Territoriaux Article L332-8 2°	Adjoint Technique principal de 2ème classe à TNC 6/35ème	1	1 NT/L332-8 2°		Agent de Service

Filière Administrative

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Nombre	Pourvus	Non Pourvus	Fonction des agents
A	Attachés Territoriaux	Attaché Territorial	1	1 NT L332-8 2°		Responsable Service Développement
A	Attachés Territoriaux	Attaché Territorial	1	1T		Coordinatrice enfance petite enfance EVS
B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1T		Responsable RH / Finances
B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur territorial	2		2T	Gestionnaire RH Assistante de Direction
C	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif principal de 1ère classe	4 3	3T		1 Gestionnaires RH+ Secrétaire d'accueil+ Animatrice RPE
C	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	9	5T+ 3 NTL332-8 2°	1 NTL332-8 2°	1 Assistante services à la population+ 2 Gestionnaires comptables + Assistante services techniques + Agent administratif de bibliothèque+ Chargée de mission tourisme + Chargée de communication+Assistante Développement + Chargée de gestion financière et RH + Conseiller en séjour
C	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif	1	1T		1 Assistante services à la population

Filière Culture

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Nombre	Pourvus	Non Pourvus	Fonction des agents
B	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 2ème classe	1	1T		Coordinatrice médiation culturelle et numérique
C	Adjoints du patrimoine Territoriaux	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	3	3T		Responsables de médiathèque + 1 agent de bibliothèque
C	Adjoints du patrimoine Territoriaux	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	2	2T		2 agents de bibliothèque + 1 responsable médiathèque
C	Adjoints du patrimoine Territoriaux	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe à TNC 30/35 ème	1	1T		Agent de bibliothèque
C	Adjoints du patrimoine Territoriaux	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1	1NT/L332-8 2°		Agent de bibliothèque
C	Adjoints du patrimoine Territoriaux	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à TNC à 27/35ème	1	1NT/L332-8 2°		Agent de bibliothèque
C	Adjoints du patrimoine Territoriaux	Adjoint du patrimoine à TNC à 25.00/35ème	1	1T		Animateur culturel

Filière Médico-Sociale

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Nombre	Pourvus	Non Pourvus	Fonction des agents
A	Assistants socio-éducatifs Territoriaux	Assistant Socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	1T		1 Responsable de crèche
A	Assistants socio-éducatifs Territoriaux	Assistant Socio-éducatif	1	1 CDI		Coordinatrice parentalité, politiques d'accueil
A	Assistants socio-éducatifs Territoriaux	Assistant Socio-éducatif	2	2T		Responsable de structure EVS Animatrice RPE
A	Infirmier	Infirmier en soins généraux	1	1T		Responsable RPE
A	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	1	1 INT L332-8 2°		EJE Crèche Croq' Malice
A	Médecins territoriaux	Médecin de 2ème classe 4/151.67	1		1INT /L332-8 2°	Docteur crèche les Matrux et Croq' Malice
B	Auxiliaires de puériculture Territoriales	Auxiliaire de puériculture de classe normale	2	2T		1 auxiliaire de puériculture
B	Auxiliaires de puériculture Territoriales	Auxiliaire de puériculture de classe normale 32/35ème	1	1T		1 auxiliaire de puériculture
B	Auxiliaires de puériculture Territoriales	Auxiliaire de puériculture de classe normale 32/35ème	1	1INT /L332-8 2°		1 auxiliaire de puériculture
B	Auxiliaires de puériculture Territoriales	Auxiliaire de puériculture de classe normale à 31,5/35ème	1	1T		1 auxiliaire de puériculture
B	Auxiliaires de puériculture Territoriales	Auxiliaire de puériculture de classe normale à 30,50/35ème	1	1INT /L332-8 2°		1 auxiliaire de puériculture
B	Auxiliaires de puériculture Territoriales	Auxiliaire de puériculture de classe normale à 30,50/35ème	1	1INT/L332-8 2°		1 auxiliaire de puériculture
B	Auxiliaires de puériculture Territoriales	Auxiliaire de puériculture de classe normale à 29,5/35ème	1	1INT /L332-8 2°		1 auxiliaire de puériculture
B	Auxiliaires de puériculture Territoriales	Auxiliaire de puériculture de classe normale à 27/35ème	1	1INT /L332-8 2°		1 auxiliaire de puériculture
B	Auxiliaires de puériculture Territoriales	Auxiliaire de puériculture de classe normale à 21/35ème	1	1INT /L332-8 2°		1 auxiliaire de puériculture
B	Auxiliaires de puériculture Territoriales	Auxiliaire de puériculture de classe normale à 20,5/35ème	1	1INT /L332-8 2°		1 auxiliaire de puériculture
C	Agents sociaux Territoriaux	Agent social principal de 2ème classe à 31/35ème	1	1T		1 aide auxiliaire

Filière Animation

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Nombre	Pourvus	Non Pourvus	Fonction des agents
B	Animateurs Territoriaux	Animateur principal 1ère classe	1	1T		Directrice Service à la population
B	Animateurs Territoriaux	Animateur	1T	1T		Coordinatrice Vie Associative, prévention, administration
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 1ère classe à 32/35ème	1	1T		Auxiliaire de puériculture
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	5	3 NT L332-8 2°	2 NT L332-8 2°	2 responsables ALSH + 2 adjoints au responsable ALSH + 1 animateur prévention
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation	1T	1T		1 responsable ALSH

Tableau des effectifs des animateurs périscolaire et mercredi - Agents Contractuels

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Nombre	Pourvus	Non Pourvus	Fonction des agents
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	3	2 NT /L332-8 2°	1 NT /L332-8 2°	Animateur référent
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 4,75/35ème	1		1	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 5.25/35ème	1	1		Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 5.50/35ème	1		1	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 6/35ème	1		1	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 6.5/35ème	4		4	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 7.00/35ème	1		1	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 7.50/35ème	1		1	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 8.25/35ème	1	1		Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 8.5/35ème	6	2	4	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 9.75/35ème	1		1	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 10/35ème	2	2		Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 11.75/35ème	1	1		Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 12/35ème	1		1	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 12.25/35ème	3		3	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 13.75/35ème	1		1	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 14.50/35ème	1		1	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 15/35ème	2	1	1	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 15.25/35ème	1		1	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 16.25/35ème	1		1	Animateur périscolaire - mercredi

C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 17,00/35ème	2			2	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 17,25/35ème	1			1	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 17,75/35ème	1			1	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 18,00/35ème	3			3	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 18,25/35ème	1	1			Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 18,50/35ème	1			1	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 19,00/35ème	3			3	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 19,25/35ème	3	3			Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 19,75/35ème	2			2	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 20,75/35ème	2			2	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 21,5/35ème	2	2			Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 21,75/35ème	3			3	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 22/35ème	4	1		3	Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 22,75/35ème	1	1			Animateur périscolaire - mercredi
C	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal de 2ème classe à 23/35ème	1			1	Animateur périscolaire - mercredi

Agents contractuels : Recrutements prévus dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité et saisonnier

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Nombre	Pourvus	Non Pourvus	Fonction des agents
A	Assistant socio éducatif	Assistant socio éducatif	2		2	Animatrice RPE et Chargé de mission jeunesse
A	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	1		1	EJE Crèche Croq' Malice
B	Animateur territorial	Animateur territorial	1		1	Chargé de mission jeunesse
B	Auxiliaire puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale à 30/35	2		2	Auxiliaire de puériculture
B	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale à 32/35	1		1	Auxiliaire de puériculture
B	Auxiliaire puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale à 28/35	1		1	Auxiliaire de puériculture
B	Auxiliaire puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale à 24/35	1		1	Auxiliaire de puériculture
B	Auxiliaires de puériculture Territoriales	Auxiliaire de puériculture de classe normale à 22/35ème	1		1	1 auxiliaire de puériculture
B	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale à 21/35	1		1	Auxiliaire de puériculture
B	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 2ème classe	1		1	Coordinateur(trice) de réseau de lecture publique et politique culturelle
C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 2eme classe à 6/35	1		1	Agent d'entretien
C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 2eme classe	1		1	Agent technique polyvalent
C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 2eme classe à 32/35	1		1	Agent d'entretien
C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 2eme classe à 31,5/35	1	1		Agent d'entretien
C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 2eme classe à 20/35	1		1	Agent d'entretien
C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 2eme classe à 14/35	1		1	Agent d'entretien
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2eme classe	2		2	Agent administratif
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2eme classe à 28/35	1	1		Agent administratif
C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2eme classe à 5,75/35	2		2	Animateur loisirs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_011

Commission :
Administration
Générale

Objet : Ressources
Humaines :
Attribution du
marché coupons
restauration :
Régularisation suite à
la mise à jour des
membres de la CAO

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Suite à l'avis de la CAO en date du 07 novembre 2023, Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire du 07 novembre 2023 a approuvé l'attribution du marché coupons restauration à l'entreprise Groupe UP.

Il rappelle que le conseil communautaire en date du 13 février 2024 a délibéré sur une nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres de Loire Semène suite au courrier de Monsieur le Préfet en date du 14 décembre 2023 afin d'avoir une composition régulière de cette dernière conformément aux articles L. 1414-2, L1411-5 et L.2121-21 du CGCT.

En vertu de la jurisprudence, le Conseil Communautaire doit réapprouver l'attribution du marché mentionné ci-dessus confirmant le choix de l'entreprise retenue.

De ce fait, la « nouvelle » Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 mars 2024 afin de régulariser a posteriori ledit marché.

La commission d'appel d'offres a retenu :

- Groupe UP – 27 Avenue des Louvresses – 92 230 GENNEVILLIERS
- Durée du marché : 3 ans (hors période de reconduction)
- Prix unitaire : 9,50 € avec une participation de l'employeur à hauteur de 60%.

Conformément au courrier de Monsieur le Préfet, ce marché n'aura pas à être de nouveau notifié dans la mesure où il est déjà exécutoire.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire, de bien vouloir :

- Approuver l'attribution du marché à l'entreprise et au montant précité,
- Autoriser Monsieur le Président à signer ledit marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la régularisation suite à la mise à jour des membres de la CAO du marché coupons restauration.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Nadia ADJERIOU

Le Président,

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

n° 20240326_D_012

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
annexe Usine Relais
MGPA : Compte
Financier Unique
2023

Le Conseil Communautaire,

Réuni sous la présidence de Monsieur SALGADO,
Délibérant sur le Compte Financier Unique Unique (document
budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public) de
l'exercice 2023 dressé par Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-
joint),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et
les Décisions Modificatives,

Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique,
lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 171 832,97 €
Recettes de l'exercice :	171 832,43 €
Résultat de l'exercice :	- 0,54 €
Excédent antérieur :	0,00 €
Déficit global :	- 0,54 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 171 831,43 €
Recettes de l'exercice :	171 832,43 €
Résultat de l'exercice :	1,00 €
Déficit antérieur :	- 64 675,38 €
Déficit global :	- 64 674,38 €

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réalliser :

+ RAR Dépenses :	0,00 €
+ RAR Recettes :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

Nadia ADJERIOU

Emmanuel SALGADO

BUDGET « USINE RELAIS MGPA »

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses**
Valeurs comptables des immobilisations cédées
Créances admises en non-valeur

- **Recettes**
Différence sur réalisation reprises au compte de résultat
Produits de cessions d'immobilisation.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**
Plus ou moins-value sur cessions d'immobilisation

- **Recettes**
Construction immeuble de rapport

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

n° 20240326_D_013

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
annexe ZA La Plaine
des Mâts : Compte
Financier Unique
2023

Le Conseil Communautaire,

Réuni sous la présidence de Monsieur SALGADO,
Délibérant sur le Compte Financier Unique Unique (document
budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public) de
l'exercice 2023 dressé par Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-
joint),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et
les Décisions Modificatives,

Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique,
lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : - 37 230,55 €
Recettes de l'exercice : 37 230,55 €
Résultat de l'exercice : 0,00 €
Excédent antérieur : 50 873,02 €
Excédent global : 50 873,02 €

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice : 0,00 €
Recettes de l'exercice : 37 230,55 €
Résultat de l'exercice : 37 230,55 €
Déficit antérieur : - 42 040,68 €
Déficit global : - 4 810,13 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

+ RAR Dépenses : 0,00 €

+ RAR Recettes : 0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

Nadia ADJERIOU

Emmanuel SALGADO

BUDGET « ZA LA PLAINE DES MATS »

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses**

Variation de stocks de terrains aménagés

- **Recettes**

Vente du dernier terrain au budget général pour clôturer

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**

Néant

- **Recettes**

Variation de stocks de terrains aménagés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

n° 20240326_D_014

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Général : Compte
Financier Unique
2023

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur SALGADO,
Délibérant sur le Compte Financier Unique (document budgétaire et
comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public) de l'exercice 2023
dressé par Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et
les Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique,
lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 10 208 461,21 €
Recettes de l'exercice :	11 212 333,68 €
Résultat de l'exercice :	1 003 872,47 €
Excédent antérieur :	3 063 025,99 €
Excédent global :	4 066 898,46 €

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 1 994 484,03 €
Recettes de l'exercice :	672 170,94 €
Déficit de l'exercice :	- 1 322 313,09 €
Excédent antérieur :	306 004,93 €
Déficit global :	- 1 016 308,16 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

+ RAR Dépenses :	517 785,95 €
+ RAR Recettes :	768 939,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (1 abstention), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

Nadia ADJERIOU

Emmanuel SALGADO

Finances - Mutualisation

BUDGET GENERAL : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Le compte financier unique 2023 met en évidence les efforts réalisés par la Communauté de Communes au niveau de la section de fonctionnement : la collectivité a dû mettre en place un plan d'économies dès 2022 et poursuivi en 2023 pour faire face à ce contexte sans précédent. Nos ratios financiers fortement dégradés en début de mandat sous l'impulsion cumulée de l'augmentation plus rapide des dépenses de fonctionnement par rapport à la dynamique des recettes, couplé à un choix d'endettement important durant la crise pour bénéficier des taux d'intérêts historiquement bas, sont ainsi résorbés sur l'exercice 2023. Les économies drastiques de fonctionnement décidées et mises en œuvre en 2022 et 2023 couplées à la décision de mettre en place une taxe foncière bâti à l'échelle intercommunale en 2023 avec un taux de 1,2% ont permis de limiter les effets de l'inflation et de rétablir nos finances, nous permettant ainsi d'aborder l'avenir avec sérénité.

Il convient également de souligner la bonne maîtrise de la masse salariale qui a permis de valoriser les agents par une prime de fin d'année compte tenu de l'inflation subie mais également des bons résultats de l'année, auxquels ils ont fortement contribué. Tous ces efforts ont permis de réaliser un important excédent de fonctionnement d'un peu plus de 1 million d'euros.

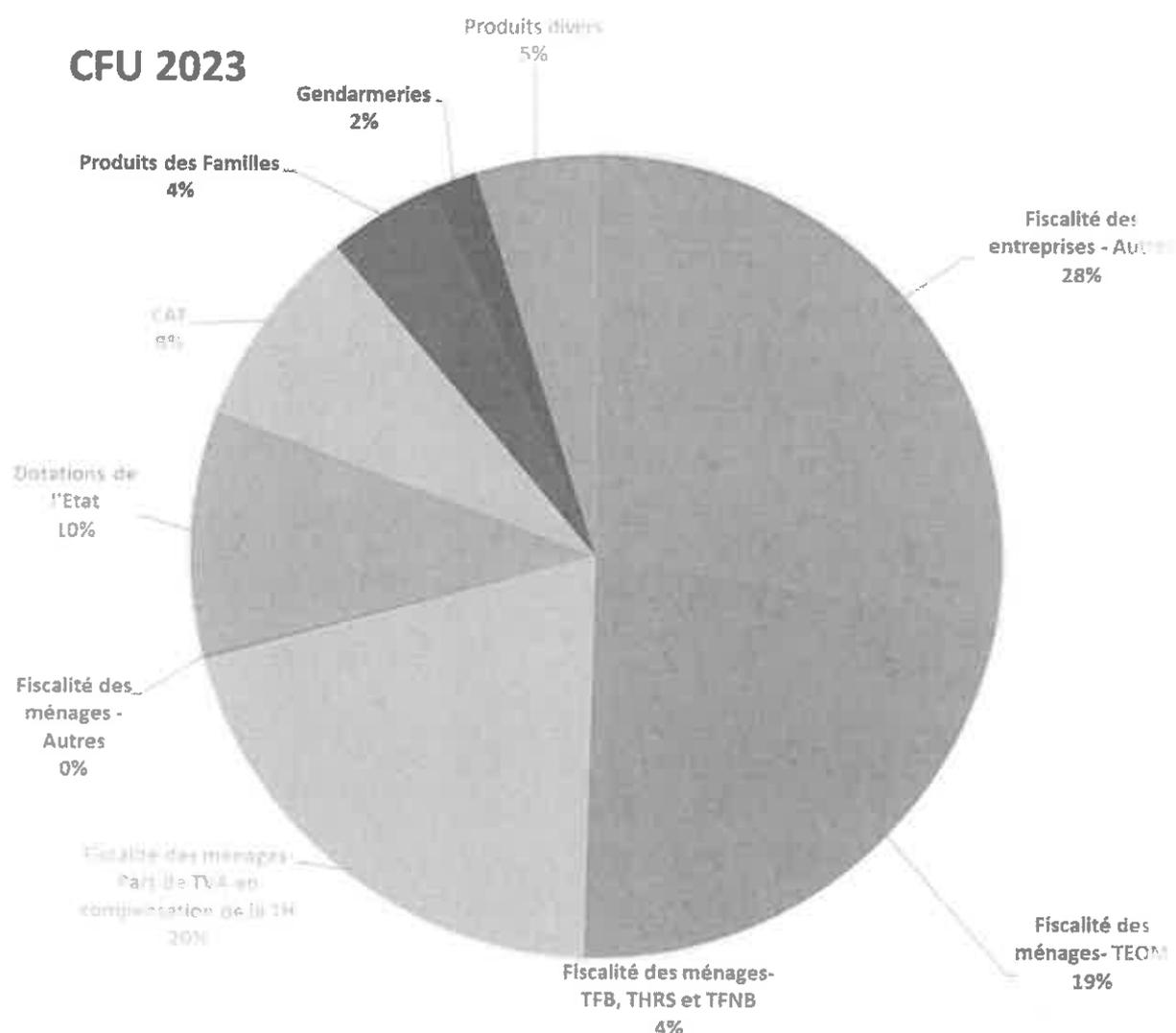
Ainsi, dans un contexte économique contraint, la Communauté de Communes va pouvoir mener son plan d'investissement ambitieux, afin de garantir un niveau de service de qualité à ses habitants, soutenir le tissu économique local et poursuivre le développement de son territoire.

I/ Section de Fonctionnement :

Recettes de l'exercice 2023 :

- Les **atténuations de charges** ont augmenté de 36 295.82 € (+26.37%), par rapport à l'exercice 2022, en lien avec les remboursements de plusieurs arrêts maternité et longue maladie.
- Les **opérations d'ordre entre section** ont diminué de 29 682.11 € (-47.62%), par rapport à l'exercice 2022 en raison de travaux en régie et d'amortissement de subventions moins importants.
- Les **produits des services** ont stagné : augmentation de 43.29 € (+0.007 %), par rapport à l'exercice 2022
- Les recettes liées à la **fiscalité des entreprises et des ménages** ont augmenté de 705 465.12 € (+9.61 %) par rapport à l'exercice 2022, essentiellement lié à :
 - la dynamique exceptionnelle d'augmentation des bases de fiscalité (+7%) : CFE, TEOM, TFNB, THRS
 - la bonne dynamique d'augmentation de la fraction de TVA perçue en compensation de la Taxe d'habitation (+5% lié à l'inflation)
 - l'instauration de la taxe sur le foncier bâti avec un taux de 1.2%
 - le produit de la revalorisation des bases minimum de CFE adoptée dans le cadre du plan d'économies (75 k€).
- Les **dotations et participations** ont légèrement diminué de 54 266.99 € (-1.88 %) essentiellement en raison d'une baisse des subventions de fonctionnement. On peut cependant noter que la dotation d'intercommunalité poursuit sa croissance grâce à l'optimisation du Coefficient d'Intégration Fiscal.
- Les **autres produits de gestion courante** correspondant aux loyers des gendarmeries, aux remboursements des sinistres grêles, et aux pénalités de retard (livres non rendus, retard de chantier) ont augmenté de 23 719.52 € (+ 10,13%).
- Les **produits exceptionnels** ont quant à eux diminué de 67 792.63 € par rapport à l'exercice 2022. L'exercice 2022 ayant été exceptionnel avec plusieurs remboursements de sinistres et

une indemnisation importante suite à des dommages et un contentieux gagné (tennis couvert Aurec Sur Loire).

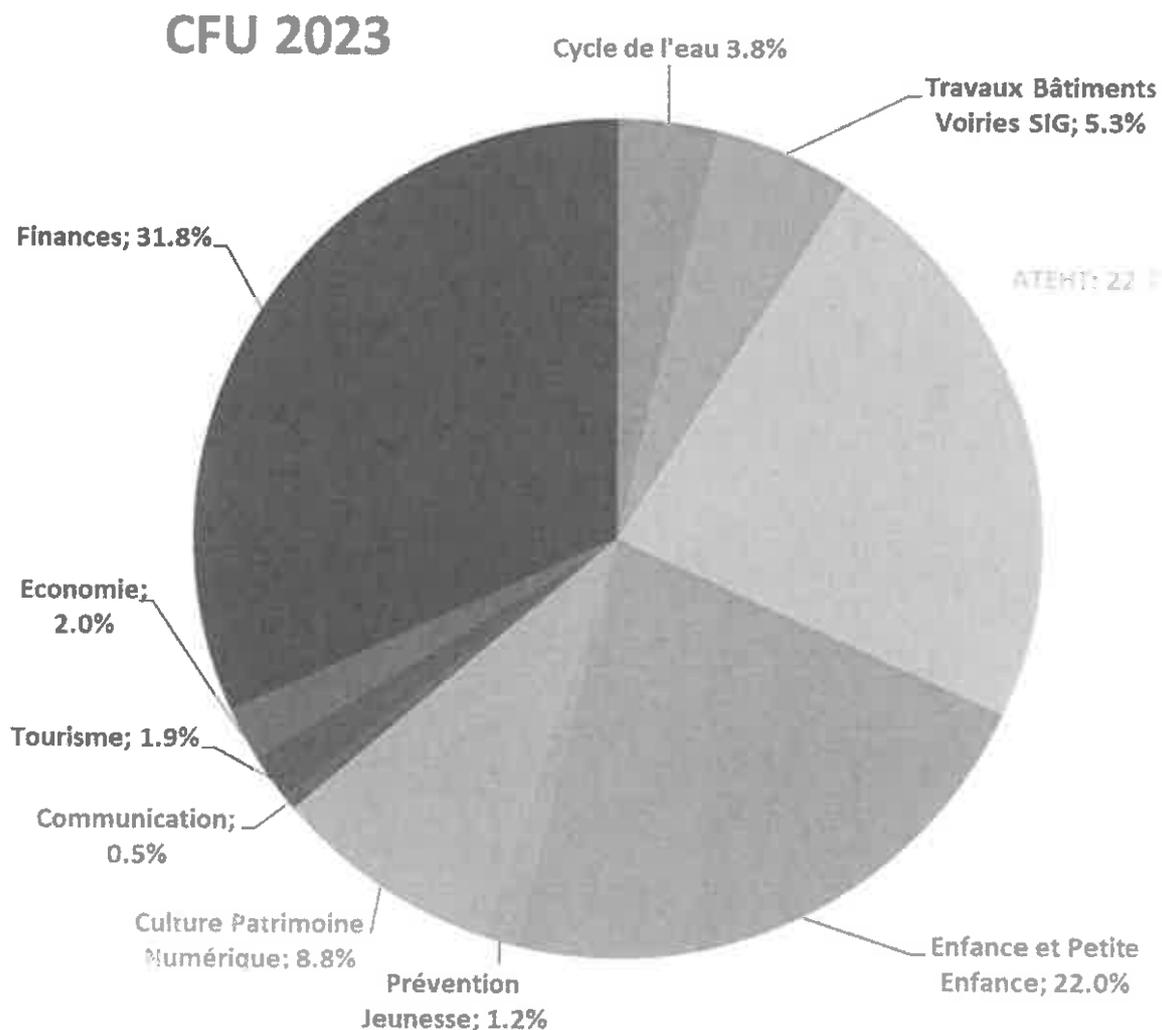


Répartition des recettes obtenues en 2023 par nature

Dépenses de l'exercice 2023 :

- Les **charges à caractère général** ont diminué de 39 669.29 € (-2.83 %), par rapport à l'exercice 2022 malgré l'impact de l'inflation sur l'énergie notamment, compte tenu de la mise en œuvre du plan d'économies : baisse de la contribution eaux pluviales au budget assainissement, limitation du nombre de camps,....
- Les **charges de personnel** ont augmenté de 92 148.07 € (+2.73 %) par rapport à l'exercice 2022 en raison :
 - de l'inflation subie : augmentation SMIC, revalorisation titulaires, glissement vieillesse-technicité
 - du versement d'une prime de fin d'année dans le contexte inflationniste pour récompenser les efforts du personnel.
- Les **atténuations de charges** ont diminué de 9 329 € (-0,55 %) par rapport à l'exercice 2022, en raison de l'absence de contribution au FPIC en 2023.
- Le montant des **amortissements** a augmenté de 23 274.63 € (+6.56 %) par rapport à l'exercice 2022 en lien avec les investissements réalisés.
- Les **charges de gestion courante** ont augmenté de 139 832.19 € (+4.18 %) par rapport à l'exercice 2022, en raison de :
 - la hausse de la contribution au SICTOM conformément à la revalorisation des bases de fiscalité (TEOM) : +6%

- la hausse de la contribution au SDIS liée à l'inflation : +5%.
- Les **charges financières** ont diminué de 12 045.12 € (-17.50 %) par rapport à l'exercice 2022, en lien avec l'absence de nouveaux emprunts
- Les **charges exceptionnelles** ont diminué de 47 716.98 € en 2023, compte tenu des affectations différentes en M57.



Répartition des dépenses réalisées en 2023 par commission

Le résultat de fonctionnement s'élève ainsi pour l'année 2023 à 1 003 872.47 € compte tenu de la bonne dynamique des recettes et de l'ensemble des décisions prises et mises en œuvre dans le cadre du plan d'économies afin de limiter l'impact de l'inflation (coût des fluides et revalorisation des salaires). Ce bon résultat permet de couvrir le remboursement du capital d'emprunt et de dégager une CAF nette intéressante pour financer le plan d'investissement issu du Plan de Mandat.

II/ Section d'Investissement :

Les efforts sur le fonctionnement se couplent à la poursuite du plan pluriannuel d'investissement 2020-2026 :

- **les opérations récurrentes :**
 - ✓ *bâtiments,*

- ✓ *voiries,*
- ✓ *eaux pluviales*
- ✓ *réserves foncières*
- **les aides aux entreprises dans le cadre du Fond d'Intervention Local et du dispositif départemental d'aide à l'immobilier d'entreprises.**
- **le remboursement du capital des emprunts**
- **la finalisation des investissements issus du plan de mandat 2014-2020, avec la fin des travaux d'aménagement de l'aire d'accueil d'activités de pleine nature de La Séauve sur Semène, les travaux de réhabilitation du musée de la Faulx à Pont Salomon et l'aménagement des espaces et l'équipement du Pôle économique et d'usages numériques du Château Seigneurial d'Aurec Sur Loire**
- **la réalisation des opérations programmées dans le cadre du plan de mandat 2020-2026 :**
 - ✓ Lancement de la seconde vague de projets permettant de proposer une offre touristique sur Loire Semène dans le cadre de la labellisation régionale des Gorges de la Loire en territoire d'excellence de pleine nature avec les études de maîtrises d'œuvre pour l'aménagement des abords de la Semène à Pont Salomon, pour la réalisation de l'aire d'activité de pleine nature à Saint Didier en Velay (espace Régis Vidal), pour la 2nde phase d'aménagement du parc paysager du Sambalou à Saint Just Malmont et pour la salle d'escalade Indoor d'Aurec sur Loire
 - ✓ La mise en place d'un système d'Autopartage sur la commune d'Aurec sur Loire
 - ✓ La participation à la remise à niveau et à la sécurisation des équipements de la piscine d'Aurec sur Loire dans le cadre de sa transformation en espace aqualudique
 - ✓ Le solde de l'opération MobiPouce
 - ✓ Les travaux d'aménagement de rivières dans le cadre du contrat territorial et affluents vellaves

La section d'investissement présente un déficit de 1 322 313.09 € en 2023. Cumulé à l'excédent antérieur de 306 004.93 €, le déficit global s'atténue à 1 016 308.16 €

III/ Le Compte financier unique 2023 :

Il vous est proposé de bien vouloir examiner le compte financier unique 2023 du budget général à l'aide des documents ci-après :

<i>Section de Fonctionnement</i>	
<i>Recettes de l'exercice</i>	<i>11 212 333.68</i>
<i>Dépenses de l'exercice</i>	<i>10 208 461.21</i>
<i>Excédent de l'exercice</i>	<i>1 003 872.47</i>
<i>Excédent antérieur 002</i>	<i>3 063 025.99</i>
<i>Excédent Global</i>	<i>4 066 898.46</i>

<i>Section d'investissement</i>	
<i>Recettes de l'exercice</i>	<i>672 170.94</i>
<i>Dépenses de l'exercice</i>	<i>1 994 484.03</i>
<i>Déficit de l'exercice</i>	<i>1 322 313.09</i>
<i>Excédent antérieur 001</i>	<i>306 004.93</i>
<i>Déficit Global</i>	<i>1 016 308.16</i>

COMPTES FINANCIERS UNIFORMES 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

DÉPENSES	BUDGÉTAIRE	RÉEL
Charges à caractère général	1 722 127.44	1 397 655.88
Charges de personnel et frais assimilés	3 476 500.00	3 375 197.93
Atténuation de produits	1 698 000.00	1 672 754.16
Virement à la section d'investissement	3 014 555.00	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	357 000.00	354 332.85
Charges de gestion courante	3 536 908.55	3 339 712.64
Charges financières	78 934.29	68 801.25
Charges exceptionnelles	5 000.00	6.50
Dotations aux amortissements et aux provisions	9 365.71	0,00
TOTAUX	13 898 390.99	10 208 461.21

Recettes :

RECETTES	BUDGÉTAIRE	RÉEL
Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	3 063 025.99	
Atténuation de charges	51 925.00	137 638.90
Produits des services, du domaine et ventes diverses	479 860.00	556 488.69
Impôts et taxes	3 436 744.00	3 415 828.20
Fiscalité locale	3 827 301.00	3 918 174.80
Dotations, subvention et participations	2 777 940.00	2 879 719.14
Autres produits de gestion courante	199 250.00	233 952.37
Produits exceptionnels	0.00	6 270.74
Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 345.00	62 324.20
Reprise sur amortissements et provisions	0.00	1 936.64
TOTAUX	13 898 390.99	11 212 333.68

COMPTÉ FINANCIER UNIQUE 2023
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

<i>DÉPENSES</i>	<i>BUDGÉTAIRE</i>	<i>RÉALISÉ</i>
Dépenses d'équipement	8 838 170.28	1 396 237.34
Emprunts et Dettes Assimilées	544 000.00	535 922.49
Participations et créances rattachées	0.00	0.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 345.00	62 324.20
TOTAUX	9 444 515.28	1 994 484.03

Recettes :

<i>RECETTES</i>	<i>BUDGÉTAIRE</i>	<i>RÉALISÉ</i>
Subventions d'investissement	3 600 690.16	108 403.93
Emprunts et dettes assimilées	810 142.73	0.00
Subventions d'équipement	0.00	6 556.66
Dotations, fonds divers et réserves	1 356 122.46	202 877.50
Dépôts et cautionnements reçus	0.00	0,00
Virement de la section de fonctionnement	3 014 555.00	0,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	357 000.00	354 332.85
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	306 004.93	
TOTAUX	9 444 515.28	672 170,94

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT REALISEES

<i>Intitulé de l'opération</i>	<i>Dépenses Réalisées</i>	<i>Recettes Réalisées</i>
Aire d'accueil d'activités de pleine nature La Séauve sur Semène	62 706,30 €	15 536,70 €
Projets touristiques (Sambalou, VTT,...)	0,00 €	2 950,95 €
Site d'escalade Indoor ASL	19 298,00 €	2 358,25 €
Aménagement des berges de la semène Pont Salomon	4 230,00 €	693,89 €
Aire d'activité de pleine nature Saint Didier en Velay	8 398,88 €	1 377,75 €
Parc paysager Sambalou - Phase 2 (Saint Just Malmont)	6 000,00 €	1 985,21 €
Autopartage	101 717,29 €	5 780,44 €
Espace aqualudique Aurec sur Loire	26 860,31 €	0,00 €
Ecole de musique intercommunale	0,00 €	158,91 €
Musée de la Faulx de Pont Salomon	354 532,58 €	61 283,75 €
Contrat rivière ondaine Sambalou Phase 2	0,00 €	839,56 €
Contrat territorial et affluents velaves	49 174,18 €	
Contrat territorial Furan Ondaine Lizeron		999,00 €
EP - Mise en séparatif Le Breuil SDV	725,67 €	5 225,60 €
EP - Mise en séparatif Hameau La Bessoniere - St Didier En Velay	21,24 €	7 071,04 €
EP - Mise en séparatif lotissement Côte vieille (Saint Just Malmont)	511,24 €	1 067,61 €
EP - Avenue Du pont (Aurec sur Loire)	4 711,15 €	9 455,35 €
EP - Mise en séparatif Boulevard des Jardins (Saint Didier en Velay)	29,98 €	6 479,12 €
EP - Renouveau tronçon d'Auroure (Saint Ferreol d'Auroure)	1 258,03 €	206,77 €
EP - Rue Frédéric Boulet (Saint Didier en Velay)	194,53 €	1 230,19 €
EP- Rue du Canard - SDV	31 080,00 €	0,00 €
EP-Lotissement les Pin - SVM	18 480,00 €	0,00 €

EP- Rue des Ribbes - ASL	105,43 €	222,01 €
EP- Les Ollagnières ASL	21 360,00 €	3 503,89 €
Réserve foncière	37 230,55 €	
Pôle économique et d'usages numériques ASL	389 379,90 €	39 202,77 €
Aides aux entreprises	29 320,28 €	6 556,66 €
Mobi pouce	502,39 €	
Programme voirie 2023-2025	89 486,34 €	69 499,29 €
Bâtiments communautaires 2023-2025	138 923,07 €	56 475,38 €
Emprunts	535 922,49 €	0,00 €
Opérations non ventilables	62 324,20 €	372 010,85 €
TOTAL GENERAL	1 994 484,03 €	672 170,94 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

n° 20240326_D_015

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe
Assainissement
Régie : Compte
Financier Unique
2023

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur BOMPIUS,
Délibérant sur le Compte Financier Unique (document budgétaire et
comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public) de l'exercice 2023
dressé par Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et
les Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique,
lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 1 517 406,74 €
Recettes de l'exercice :	1 377 354,33 €
Résultat de l'exercice :	- 140 052,41 €
Excédent antérieur :	293 542,27 €
Excédent global :	153 489,86 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 911 754,16 €
Recettes de l'exercice :	541 521,84 €
Résultat de l'exercice :	- 370 232,32 €
Excédent antérieur :	763 784,00 €
Excédent global :	393 551,68 €

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	111 689,97 €
+ RAR Recettes :	481 070,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

Nadia ADJERIOU

Yves BOMPUIS

Finances - Mutualisation

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE: COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Le compte financier unique 2023 présente un montant de dépenses de 1 517 406,74 € pour 1 377 354,33 € de recettes d'exploitation, générant ainsi un déficit d'un montant de 140 052,41 €.

Ces comptes présentent en recettes :

- Le montant des redevances assainissement payés en 2023 par les usagers, en très légère hausse (+1,1 %). Cette hausse est moins importante que la hausse prévue dans la convergence tarifaire du fait d'une baisse des volumes consommés et donc facturés.
- Le montant des Participations au Financement de l'Assainissement Collectif payées lors des raccordements, en légère baisse de 4 312 € (malgré le rattrapage en 2022 de non facturation sur certaines communes), à corréliser avec la dynamique de construction sur le territoire
- Le montant de la contribution eaux pluviales pour le financement par le budget général du transit des eaux pluviales par les réseaux unitaires au sein du budget assainissement, en baisse de 11 806 € conformément au plan d'économies mis en place par la collectivité et afin d'être plus en adéquation avec la réalité.
- L'amortissement des subventions en très légère baisse (-0,6 %)
- Des produits exceptionnels, liés à des annulations de mandat et des créances admises en non-valeur
- Une reprise des créances douteuses correspondant aux montants des recettes encore à recouvrer dont les titres ont été émis avant le 01/01/2021

Ces comptes présentent en dépenses :

- Des charges à caractère général en nette augmentation de 25 % (+ 144 585 €) par rapport à 2022, en raison notamment de l'inflation impactant les charges d'électricité, d'une augmentation des interventions d'entretien, des frais d'études et des annonces légales pour les marchés de travaux. Il convient enfin de noter l'augmentation de la sous-traitance du fait de l'externalisation au 1^{er} mars de la gestion de la STEP de l'Alliance puis de l'ensemble de la gestion des réseaux et des stations depuis le 1^{er} novembre 2023.
- Des charges de personnel en nette baisse de 27 % (- 43 307 €) liées à la mise en place du marché de prestation de service. Ces charges correspondent à la part des charges du personnel communautaire affecté à ce budget et au montant des charges des conventions de mise à disposition et des conventions de gestion passées avec les communes pour assurer la continuité du service. Ces conventions ont, par conséquent, pris fin progressivement en 2023.
- Des charges de gestion courantes en hausse (+ 2 906 €) correspondant au montant de la convention fixant les conditions de transport et de traitement des effluents d'une partie de la commune de Saint-Ferréol d'Auroure sur les ouvrages de Saint-Etienne Métropole, ainsi qu'aux créances éteintes et admises en non-valeur

- Des charges financières en hausse également (+16 %) correspondant au montant des annuités d'intérêts des emprunts, ainsi que des intérêts courus non échus. Cette hausse est liée au nouvel emprunt contracté.
- Les dotations aux amortissements en hausse de 12 733 €
- Des charges exceptionnelles pour 5 400 € correspondant à des titres annulés sur exercices antérieurs

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le compte financier unique 2023 présente un montant de dépenses de 911 754,16 € pour 541 521,84 € de recettes d'investissement

Ces comptes présentent en dépenses :

- le remboursement du capital des emprunts
- la fin des travaux de mise en séparatif sur La Bessonière et le Breuil à Saint- Didier en Velay,
- le solde de la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en séparatif du lotissement Côte Vieille à Saint-Just-Malmont,
- la fin des travaux de réfection de la conduite d'Auroure à Saint-Ferréol d'Auroure
- la fin des travaux d'assainissement sur l'avenue du Pont à Aurec sur Loire, Impasse des Taillis, Lot Cheynet à Saint-Just Malmont, Rue des Ribes à Aurec-sur Loire et Rue Frédéric Boulet à Saint-Didier en Velay
- le début des études et/ou travaux de mise en séparatif rue du Canard à Saint Didier en Velay, rue du Velay à Pont Salomon, Avenue de la Semène à La Séauve, lotissement les Pins à Saint Victor et Rue de l'Echapre à Saint Just Malmont, ainsi que des études de confortement de la conduite traversant la Semène à Aurec
- les travaux de reprise des réseaux d'assainissement traversant le pont sur la Semène à La Séauve
- des travaux d'urgence sur les stations et les réseaux
- l'amortissement des subventions

Ces comptes présentent en recettes :

- les dotations aux amortissements
- les subventions du Département de la Haute-Loire et de l'Agence de l'eau encaissées en 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

n° 20240326_D_016

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe
Assainissement DSP
: Compte Financier
Unique 2023

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur BOMPUIS,
Délibérant sur le Compte Financier Unique (document budgétaire et
comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public) de l'exercice 2023
dressé par Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et
les Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique,
lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 39 010,80 €
Recettes de l'exercice :	92 366,46 €
Résultat de l'exercice :	53 355,66 €
Déficit antérieur :	- 18 012,27 €
Excédent global :	35 343,39 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 35 840,14 €
Recettes de l'exercice :	631 311,89 €
Résultat de l'exercice :	595 471,75 €
Déficit antérieur :	- 697 613,44 €
Déficit global :	- 102 141,69 €

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	0,00 €
+ RAR Recettes :	178 896,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

Nadia ADJERIOU

Yves BOMPUIS

Finances - Mutualisation

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Le compte financier unique 2023 présente un montant de dépenses de 39 010,80 € pour 92 366,46 € de recettes d'exploitation, générant ainsi un excédent d'un montant de 53 355,66 €.

Ces comptes présentent en recettes :

- La part traitement des redevances assainissement payées par les usagers des communes de St Didier en Velay et La Séauve sur Semène : montant en augmentation (+ 22 419 €) (pour mémoire, augmentation de la part traitement depuis le 01/07/2021 tout en diminuant les parts collecte et eau potable, afin d'éviter une augmentation de la facture aux usagers pour équilibrer l'amortissement de la nouvelle station d'épuration) intégrant les redevances payées par les industriels ayant signé des conventions de rejets : cela concerne deux entreprises en 2023
- L'amortissement des subventions

Ces comptes présentent en dépenses :

- Des charges à caractère général quasi constantes comprenant :
 - o Le coût de l'assistance du SEA-Ingé 43 pour le suivi annuel de la station d'épuration
 - o Le coût d'un cabinet d'AMO pour le suivi du contrat de DSP en cours avec Veolia
 - o La taxe d'aménagement de la nouvelle STEP ainsi que la redevance archéologie préventive
- Les dotations aux amortissements (l'amortissement de la nouvelle STEP n'ayant pas commencé)
- Le remboursement des intérêts de l'emprunt réalisé pour le financement de la nouvelle station d'épuration

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le compte financier unique 2023 présente un montant de dépenses de 35 840,14 € pour 631 311,89 € de recettes d'investissement.

Ces comptes présentent en dépenses :

- l'amortissement de subventions
- une écriture d'ordre de récupération de TVA
- le remboursement du capital de l'emprunt réalisé pour le financement de la nouvelle station d'épuration

Ces comptes présentent en recettes :

- le solde des subventions du Département et un second versement de l'Agence de l'Eau pour le financement de la nouvelle station d'épuration
- la récupération de la TVA sur les investissements réalisés auprès de l'exploitant et l'écriture d'ordre correspondante
- les dotations aux amortissements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

n° 20240326_D_017

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
annexe Alimentation
en Eau Potable Régie
: Compte Financier
Unique 2023

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur BOMPUIS,
Délibérant sur le Compte Financier Unique (document budgétaire et
comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public) de l'exercice 2023
dressé par Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et
les Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique,
lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 545 965,83 €
Recettes de l'exercice :	662 672,55 €
Résultat de l'exercice :	116 706,72 €
Excédent antérieur :	250 727,08 €
Excédent global :	367 433,80 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 58 762,28 €
Recettes de l'exercice :	140 371,78 €
Résultat de l'exercice :	81 609,50 €
Excédent antérieur :	127 824,07 €
Excédent global :	209 433,57 €

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	8 337,95 €
+ RAR Recettes :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

Nadia ADJERIOU

Yves BOMPUIS

Finances - Mutualisation

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE REGIE: COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Le compte financier unique 2023 présente un montant de dépenses de 545 965,83 € pour 662 672,55 € de recettes d'exploitation.

Ces comptes présentent en recettes :

- Le montant des ventes d'eau
- L'amortissement des subventions
- Des produits exceptionnels liés à un ajustement de la contribution 2022 au SYMPAE pour l'achat d'eau

Ces comptes présentent en dépenses :

- Des charges à caractère général en baisse (-21 631 €) par rapport à 2022 compte tenu principalement de la diminution des fournitures de petit équipement et des entretiens de réseaux, ainsi que du fond de péréquation départemental (régularisation en 2022 de plusieurs exercices)
- Les charges de personnel en stagnation, correspondant au montant de la convention de gestion passée avec la commune d'Aurec-sur-Loire pour assurer la continuité du service (montant identique à celui affecté par la commune d'Aurec avant le transfert)
- Des atténuations de produits en légère baisse (- 2 874 €) par rapport à 2022, correspondant aux reversements des redevances pollution et modernisation à l'Agence de l'Eau.
- D'autres charges de gestion courantes correspondant à 3 478,17 € de créances éteintes ou admises en non-valeur
- Des charges financières correspondant aux remboursements annuels des intérêts des emprunts, en diminution de 828,23 € par rapport à 2022 (pas de nouvel emprunt).
- Les dotations aux amortissements, en augmentation de 10 % (+ 12 791,98 €) par rapport à 2022 en raison de nouveaux travaux amortis

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le compte financier unique 2023 présente un montant de dépenses de 58 762,28 € pour 140 371,78 € de recettes d'investissement.

Ces comptes présentent en dépenses :

- l'amortissement des subventions
- le remboursement du capital des emprunts
- des études de maîtrise d'œuvre

Ces comptes présentent en recettes :

- les dotations aux amortissements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

n° 20240326_D_018

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
annexe Alimentation
en Eau Potable DSP :
Compte Financier
Unique 2023

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur BOMPUIS,
Délibérant sur le Compte Financier Unique (document budgétaire et
comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public) de l'exercice 2023
dressé par Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et
les Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique,
lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 83 111,00€
Recettes de l'exercice :	75 796,23 €
Résultat de l'exercice :	- 7 314,77 €
Excédent antérieur :	68 372,25 €
Excédent global :	61 057,48 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 284 598,58 €
Recettes de l'exercice :	108 380,29 €
Résultat de l'exercice :	- 176 218,29 €
Excédent antérieur :	265 925,83 €
Excédent global :	89 707,54 €

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	106 179,82 €
+ RAR Recettes :	173 917,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

Nadia ADJERIOU

Yves BOMPUIS

Finances - Mutualisation

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DSP : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Le compte financier unique 2023 présente un montant de dépenses 83 111,00€ pour 75 796,23 € de recettes d'exploitation.

Ces comptes présentent en recettes :

- Le montant des parts collectivités des ventes d'eau sur les communes de Saint Didier et La Séauve pour un montant de 69 080,12 €. Il convient de noter une hausse par rapport à l'année 2022 compte tenu notamment d'un rattachement surestimé en 2021 ayant généré une moins-value en 2022.
- L'amortissement des subventions

Ces comptes présentent en dépenses :

- Des charges à caractère général à hauteur de 14 079,83 €, intégrant principalement des honoraires d'AMO, une contribution au fond de péréquation départemental, et la taxe foncière de la station de la Clare
- Les charges de personnel correspondant à la part des services de Loire Semène travaillant sur le sujet
- Des charges financières correspondant aux remboursements annuels des intérêts des emprunts
- Les dotations aux amortissements

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le compte financier unique 2023 présente un montant de dépenses de 284 598,58 € pour 108 380,29 € de recettes d'investissement.

Ces comptes présentent en dépenses :

- l'amortissement des subventions
- le remboursement du capital des emprunts
- le solde des travaux de réfection du système de refoulement de la station de la Clare
- des travaux de réfection des réseaux passant dans le pont sur la Semène à la Séauve et rue du Canard à Saint Didier en Velay
- la poursuite de l'étude concernant le diagnostic du schéma directeur et de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable
- des travaux d'urgence liés à des reprises d'une conduite AEP et de branchements sous la RD 500 à Saint Didier en Velay réalisées dans le cadre de la réfection des enrobés par le Département
- une écriture d'ordre de récupération de TVA

Ces comptes présentent en recettes :

- la récupération de la TVA sur les investissements réalisés auprès de l'exploitant et l'écriture d'ordre correspondante
- les dotations aux amortissements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

n° 20240326_D_019

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
annexe ZA Les
Grangers - Bramard :
Compte Financier
Unique 2023

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur VIAL,
Délibérant sur le Compte Financier Unique (document budgétaire et
comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public) de l'exercice 2023
dressé par Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et
les Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique,
lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 874 028,81 €
Recettes de l'exercice :	874 029,52 €
Résultat de l'exercice :	0,71 €
Excédent antérieur :	66,12 €
Excédent global :	66,83 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 639 701,46 €
Recettes de l'exercice :	754 254,90 €
Résultat de l'exercice :	114 553,44 €
Déficit antérieur :	- 261 092,36 €
Déficit global :	- 146 538,92 €

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	0,00 €
+ RAR Recettes :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

Nadia ADJERIOU

Claude VIAL

BUDGET « ZA LES GRANGERS - BRAMARD »

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses

Achats d'études prestations (mission de maîtrise d'œuvre, études environnementales, solde travaux déboisement, fouilles archéologiques, frais d'avocats contentieux)

Fournitures non stockées (suivi clôture faune)

Annonces et insertions (appel à candidature vente parcelles)

Autres honoraires (calcul indemnité éviction pour acquisition terrain agricole en mesure compensatoire zone humide)

Variation de stocks de terrains aménagés

- Recettes

Produits forestiers (vente des bois coupés)

Produits divers de gestion courante (arrondi de TVA)

Variation de stocks de terrains aménagés

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses

Variation de stocks de terrains

- Recettes

Variation de stocks de terrains aménagés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

n° 20240326_D_020

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe ZA Les
Portes du Velay :
Compte Financier
Unique 2023

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur VIAL,
Délibérant sur le Compte Financier Unique (document budgétaire et
comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public) de l'exercice 2023
dressé par Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et
les Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique,
lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 93,11 €
Recettes de l'exercice :	0,00 €
Déficit de l'exercice :	- 93,11 €
Déficit antérieur :	- 12 001,55 €
Déficit global :	- 12 094,66 €

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 22 946,25 €
Recettes de l'exercice :	0,00 €
Résultat de l'exercice :	- 22 946,25 €
Excédent antérieur :	27 556,84 €
Excédent global :	4 610,59 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	- 1900,00 €
+ RAR Recettes :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

Nadia ADJERIOU

Claude VIAL

BUDGET « ZAE LES PORTES DU VELAY »

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ± **Dépenses**
 - Taxe foncière
 - Charges diverses de gestion courante (arrondi de TVA)

- **Recettes**
 - Néant

SECTION D'INVESTISSEMENT

- ± **Dépenses**
 - Terrain
 - Agencement et aménagement de terrain

- **Recettes**
 - Néant

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

n° 20240326_D_021

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Extension ZA
Les Portes du Velay :
Compte Financier
Unique 2023

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur VIAL,
Délibérant sur le Compte Financier Unique (document budgétaire et
comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public) de l'exercice 2023
dressé par Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et
les Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique,
lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 20 480,00 €
Recettes de l'exercice :	20 480,00 €
Résultat de l'exercice :	0,00 €
Excédent antérieur :	0,00 €
Excédent global :	0,00 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 20 480,00 €
Recettes de l'exercice :	4 910,00 €
Résultat de l'exercice :	- 15 570,00 €
Déficit antérieur :	- 4 910,00 €
Déficit global :	- 20 480,00 €

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	0,00 €
+ RAR Recettes :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

Nadia ADJERIOU

Claude VIAL

BUDGET extension « ZA LES PORTES DU VELAY »

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses**

Etudes cabinet foncier et Déclaration de Projet (PLU)
Etude SAFER
Variation de stock initial

- **Recettes**

Variation de stock final

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**

Variation de stock final

- **Recettes**

Variation de stock initial

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

n° 20240326_D_022

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Immobilier
Route De la Flachère
: Compte Financier
Unique 2023

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur VIAL,
Délibérant sur le Compte Financier Unique (document budgétaire et
comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public) de l'exercice 2023
dressé par Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et
les Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique,
lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 26 097,89 €
Recettes de l'exercice :	0,00 €
Résultat de l'exercice :	- 26 097,89 €
Déficit antérieur :	- 10 495,67 €
Déficit global :	- 36 593,56 €

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 205 251,20 €
Recettes de l'exercice :	0,00 €
Résultat de l'exercice :	- 205 251,20 €
Excédent antérieur :	1 571 092,52 €
Excédent global :	1 365 841,32 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	- 121 077,84 €
+ RAR Recettes :	259 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

Nadia ADJERIOU

Claude VIAL

BUDGET « Immobilier Route de la Flachère »

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses**
 - Taxes foncières
 - Charges de gestion courante
 - Intérêts d'emprunt
 - ICNE

- **Recettes**
 - Néant

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**
 - Emprunt – remboursement capital
 - Constructions (Démolition bâtiment incendié – études maîtrise d'oeuvre)

- **Recettes**
 - Néant

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

n° 20240326_D_023

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Pépinière de
Saint Just Malmont :
Compte Financier
Unique 2023

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur VIAL,
Délibérant sur le Compte Financier Unique (document budgétaire et
comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public) de l'exercice 2023
dressé par Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et
les Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique,
lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 47 510,52 €
Recettes de l'exercice :	40 759,44 €
Résultat de l'exercice :	- 6 751,08 €
Excédent antérieur :	0,00 €
Déficit global :	- 6 751,08 €

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 22 116,60 €
Recettes de l'exercice :	29 847,59 €
Résultat de l'exercice :	7 730,99 €
Déficit antérieur :	- 444 233,63 €
Déficit global :	- 436 502,64 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	0,00 €
+ RAR Recettes :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

Nadia ADJERIOU

Claude VIAL

BUDGET « PEPINIERE DE SAINT JUST MALMONT »

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Eau et assainissement – Energie électricité –fournitures d’entretien et de petit équipement
Maintenance (Vérifications périodiques des installations électriques)
Assurances
Personnel affecté par la collectivité de rattachement (ménage)
Frais de nettoyage des locaux
Taxe foncière
Intérêts d’emprunt
ICNE (intérêts courus non échus)
Titres annulés sur exercice antérieur
Dotations aux amortissements

Recettes

Remboursement de frais par autres redevables (taxe foncière et charges mensuelles)
Revenu des immeubles (loyers)
Produits divers de gestion courante
Mandats annulés sur exercice antérieur.

SECTION D’INVESTISSEMENT

Dépenses

Remboursement capital d’emprunts
Dépôts et cautionnements reçus (remboursement caution)

Recettes

Affectation du résultat
Amortissements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

n° 20240326_D_024

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Pépinière
d'Entreprises du
Viaduc : Compte
Financier Unique
2023

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur VIAL,
Délibérant sur le Compte Financier Unique (document budgétaire et
comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public) de l'exercice 2023
dressé par Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et
les Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique,
lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 47 449,53 €
Recettes de l'exercice :	49 494,22 €
Résultat de l'exercice :	2 044,69 €
Excédent antérieur :	0,00 €
Excédent global :	2 044,69 €

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 36 010,29 €
Recettes de l'exercice :	64 017,93 €
Résultat de l'exercice :	28 007,64 €
Déficit antérieur :	- 479 173,36 €
Déficit global :	- 451 165,72 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	0,00 €
+ RAR Recettes :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

Nadia ADJERIOU

Claude VIAL

BUDGET « PEPINIERE D'ENTREPRISES DU VIADUC »

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Energie électricité
Entretien et réparation bâtiment public
Entretien et réparation voirie (travaux de déneigement)
Frais de nettoyage des locaux
Maintenance (Vérifications annuelles sécurité)
Assurance
Taxe foncière
Intérêts réglés à l'échéance
ICNE (intérêts courus non échus)
Dotations aux amortissements

Recettes

Remboursement de frais par autres redevables (taxe foncière et charges mensuelles)
Revenu des immeubles (loyers)
Produits de gestion courante (arrondi de TVA)
Mandats annulés sur exercice antérieur

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Remboursement capital d'emprunts
Dépôts et cautionnements reçus

Recettes

Affectation du résultat
Amortissements
Dépôts et cautionnements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

n° 20240326_D_025

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Usine Relais
Transports Rousson
: Compte Financier
Unique 2023

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur VIAL,
Délibérant sur le Compte Financier Unique (document budgétaire et
comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public) de l'exercice 2023
dressé par Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et
les Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique,
lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 22 184,34 €
Recettes de l'exercice :	78 306,36 €
Résultat de l'exercice :	56 122,02 €
Excédent antérieur :	0,00 €
Excédent global :	56 122,02 €

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 67 652,98 €
Recettes de l'exercice :	53 776,25 €
Résultat de l'exercice :	- 13 876,73 €
Déficit antérieur :	- 271 506,13 €
Déficit global :	- 285 382,86 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	0,00 €
+ RAR Recettes :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

Nadia ADJERIOU

Claude VIAL

BUDGET « TRANSPORT ROUSSON »

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses**

Taxe foncière
Intérêts réglés à l'échéance
ICNE

- **Recettes**

Remboursement de frais par autres redevables (taxe foncière)
Revenus des immeubles (loyers)
Produits de gestion courante (arrondi de TVA)

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**

Remboursement capital d'emprunts

- **Recettes**

Affectation du résultat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

n° 20240326_D_026

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Espace
Aqualudique d'Aurec
sur Loire : Compte
Financier Unique
2023

Le Conseil Communautaire,
Réuni sous la présidence de Monsieur VIAL,
Délibérant sur le Compte Financier Unique (document budgétaire et
comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public) de l'exercice 2023
dressé par Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et
les Décisions Modificatives,
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,
à l'unanimité,

* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique,
lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	- 5 220,04 €
Recettes de l'exercice :	17 797,25 €
Résultat de l'exercice :	12 577,21 €
Déficit antérieur :	- 4 993,83 €
Excédent global :	7 583,38 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	- 899 352,59 €
Recettes de l'exercice :	0,00 €
Résultat de l'exercice :	- 899 352,59 €
Excédent antérieur :	546 351,29 €
Déficit global :	- 353 001,30 €

* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* Arrête les restes à réaliser :

- RAR Dépenses :	- 71 980,20 €
+ RAR Recettes :	300 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Vice-Président,

Nadia ADJERIOU

Claude VIAL

BUDGET « Espace Aqualudique »

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses**
 - Frais bancaires liés à l'emprunt réalisé
 - Charges diverses de gestion courantes
 - Intérêts d'emprunt
 - ICNE

- **Recettes**
 - Revenus des immeubles (loyers)

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**
 - Emprunt
 - Travaux

- **Recettes**
 - Néant

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

n° 20240326_D_027

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Usine Relais
MGPA : Transfert des
résultats 2023

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un déficit de fonctionnement global de : - 0,54 €
Un déficit d'investissement global de : - 64 674,38 €

Vu la clôture du budget en date du 31/12/2023

Décide à l'unanimité, d'affecter au budget général:

- En section de fonctionnement, le déficit de fonctionnement, soit :
- 0,54 €,
- En section d'investissement, le déficit d'investissement de :
- 64 674,38 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

n° 20240326_D_028

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe ZA La Plaine
des Mâts : Transfert
des résultats 2023

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement global de : 50 873,02 €
Un déficit d'investissement global de : - 4 810,13 €

Vu la clôture du budget en date du 31/12/2023

Décide à l'unanimité, d'affecter au budget général:

- En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement, soit :
50 873,02 €
- En section d'investissement, le déficit d'investissement de :
- 4 810,13 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_029

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Général : Affectation
des Résultats 2023

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.
Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement de :	4 066 898,46 €,
Corrigé de l'intégration des résultats de clôture des budgets annexes suivants :	
- Déficit de fonctionnement du BA MGPA	- 0,54 €,
- Excédent de fonctionnement du BA Plaine des Mâts	50 873,02 €,
Soit un excédent de fonctionnement global corrigé de :	4 117 770,94 €,

Un déficit d'investissement de :	- 1 016 308,16 €,
Corrigé de l'intégration des résultats de clôture des budgets annexes suivants :	
- Déficit d'investissement du BA MGPA	- 64 674,38 €,
- Déficit d'investissement du BA Plaine des Mâts	- 4 810,13 €,
Soit un déficit d'investissement global corrigé de :	- 1 085 792,67 €

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :	
- R.A.R. en Dépenses de	-517 785,95 €,
+ R.A.R. en Recettes de	768 939,82 €,

Vu le besoin de financement de	-834 638,80 €,
--------------------------------	----------------

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Décide à l'unanimité :

D'affecter en section d'investissement, une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de : 834 638,80 €,
De reporter en section d'investissement, le déficit d'investissement de : - 1 085 792,67 €
De reporter en section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement résultant, soit : 3 283 132,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (1 abstention), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_030

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget Annexe
Assainissement :
Affectation des
Résultats 2023

VU la délibération n°20231107_D_119 du Conseil Communautaire du 07 novembre 2023 portant sur la fusion des budgets « DSP Assainissement » et « Régie Assainissement » - Dénomination du Budget Annexe « Régie Assainissement » en « Assainissement »

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu les Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2023 pour les budgets Assainissement Régie et Assainissement DSP,

Concernant le budget Assainissement Régie :

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement global de : 153 489,86 €,
Un excédent d'investissement global de : 393 551,68 €,

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de 111 689,97 €,
• + R.A.R. en Recettes de 481 070,20 €,

Vu le dégagement de financement de 762 931,91 €

Concernant le budget Assainissement DSP :

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement global de : 35 343,39 €,
Un déficit d'investissement global de : - 102 141,69 €,

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de - 0,00 €,
• + R.A.R. en Recettes de 178 896,00 €,

Vu le dégagement de financement de 76 754,31 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Décide à l'unanimité, de reporter sur le budget Assainissement :

- En section de fonctionnement, la totalité du résultat de fonctionnement, soit :
188 833,25 €,
- En section d'investissement, la totalité du résultat d'investissement, soit :
291 409,99 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_031

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget Annexe
Eau Potable :
Affectation des
Résultats 2023

VU la délibération n°20231107_D_118 du Conseil Communautaire du 07 novembre 2023 portant sur la fusion des budgets « DSP Eau Potable » et « Régie Eau Potable » - Dénomination du budget Annexe « Régie Eau Potable » en « Eau Potable »

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu les Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2023 pour les budgets annexes Eau Potable Régie et Assainissement DSP,

Concernant le budget Eau Potable Régie :

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement global de :	367 433,80 €,
Un excédent d'investissement global de :	209 433,57 €,

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	- 8 337,95 €,
• + R.A.R. en Recettes de	0,00 €,

Vu le dégagement de financement de 201 095,62 €

Concernant le budget Eau Potable DSP :

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement global de :	61 057,48 €,
Un excédent d'investissement global de :	89 707,54 €,

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	- 106 179,82 €,
• + R.A.R. en Recettes de	173 917,40 €,

Vu le dégagement de financement de 157 445,12 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Décide à l'unanimité, de reporter sur le budget Eau potable :

- En section de fonctionnement, la totalité du résultat de fonctionnement, soit :
428 491,28 €,
- En section d'investissement, la totalité du résultat d'investissement, soit :
299 141,11 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_032

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe ZA Les
Grangers-Bramard :
Affectation des
Résultats 2023

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement global de :	66,83 €
Un déficit d'investissement global de :	- 146 538,92 €

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	0,00 €,
• + R.A.R. en Recettes de	0,00 €,

Vu le besoin de financement de - 146 538,92 €,

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section d'investissement, le déficit d'investissement de :
- 146 538,92 €,

- En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement, soit :
66,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_033

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe ZA Les
Portes du Velay :
Affectation des
Résultats 2023

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un déficit de fonctionnement global de :	- 12 094,66 €
Un excédent d'investissement global de :	4 610,59 €

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	- 1 900,00 €,
• + R.A.R. en Recettes de	0,00 €,

Vu le dégagelement de financement de 2 710,59 €,

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section d'investissement, l'excédent d'investissement de :
4 610,59 €,

- En section de fonctionnement, le déficit de fonctionnement, soit :
- 12 094,66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_034

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Extension ZA
Les Portes du Velay :
Affectation des
Résultats 2023

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un résultat de fonctionnement global de :	0,00 €
Un déficit d'investissement global de :	- 20 480,00€

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	0,00 €,
• + R.A.R. en Recettes de	0,00 €,

Vu le besoin de financement de - 20 480,00€,

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section d'investissement, le déficit d'investissement de :
- 20 480,00 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_035

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Immobilier
Route de la Flachère :
Affectation des
Résultats 2023

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un déficit de fonctionnement global de :	- 36 593,56 €
Un excédent d'investissement global de :	1 365 841,32 €

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	- 121 077,84 €,
• + R.A.R. en Recettes de	259 000,00 €,

Vu le dégagement de financement de 1 503 763,48 €,

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section d'investissement, l'excédent d'investissement de :
1 365 841,32 €,

- En section de fonctionnement, le déficit de fonctionnement, soit :
- 36 593,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_036

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Pépinière de
Saint Just Malmont :
Affectation des
Résultats 2023

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un déficit de fonctionnement global de :	- 6 751,08 €
Un déficit d'investissement global de :	- 436 502,64 €

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	0,00 €,
• + R.A.R. en Recettes de	0,00 €,

Vu le besoin de financement de - 436 502,64 €,

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section d'investissement, le déficit d'investissement de :
- 436 502,64 €,

- En section de fonctionnement, le déficit de fonctionnement, soit :
- 6 751,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_037

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Pépinière
d'Entreprise du
Viaduc : Affectation
des Résultats 2023

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement global de	2 044,69 €
Un déficit d'investissement global de :	- 451 165,72 €

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	0,00 €,
• + R.A.R. en Recettes de	0,00 €,

Vu le besoin de financement de - 451 165,72 €,

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section d'investissement, le résultat de fonctionnement de :
2 044,69 €,

- En section d'investissement, le déficit d'investissement, soit :
- 451 165,72 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_038

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Usine Relais
Transports Rousson :
Affectation des
Résultats 2023

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement global de :	56 122,02 €
Un déficit d'investissement global de :	- 285 382,86 €

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	0,00 €,
• + R.A.R. en Recettes de	0,00 €,

Vu le besoin de financement de - 285 382,86 €,

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section d'investissement, le résultat de fonctionnement de :

56 122,02 €,

- En section d'investissement, le déficit d'investissement, soit :

- 285 382,86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_038

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Usine Relais
Transports Rousson :
Affectation des
Résultats 2023

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement global de :	56 122,02 €
Un déficit d'investissement global de :	- 285 382,86 €

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	0,00 €,
• + R.A.R. en Recettes de	0,00 €,

Vu le besoin de financement de - 285 382,86 €,

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section d'investissement, le résultat de fonctionnement de :

56 122,02 €,

- En section d'investissement, le déficit d'investissement, soit :

- 285 382,86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_039

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Espace
Aqualudique d'Aurec
sur Loire : Affectation
des Résultats 2023

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement global de :	7 583,38 €
Un déficit d'investissement global de :	- 353 001,30 €

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :	
• - R.A.R. en Dépenses de	- 71 980,20 €,
• + R.A.R. en Recettes de	300 000,00 €,

Vu le besoin de financement de - 124 981,50 €,

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section d'investissement, le résultat de fonctionnement de :
7 583,38 €,

- En section d'investissement, le déficit d'investissement, soit :
- 353 001,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_040

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Général : Budget
Primitif 2024

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 13 février 2024, Monsieur SALGADO, Vice-Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2024 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement :

DEPENSES	BUDGETISE
Charges à caractère général	1 809 220,99
Charges de personnel	3 597 700,00
Atténuation de produits	1 698 000,00
Virement à la section d'investissement	3 247 000,00
Autres charges de gestion courante	3 814 520,98
Charges financières	73 850,00
Charges exceptionnelles	5 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	436 590,00
Dotations aux amortissements et provisions	2 500,00
TOTAL	14 684 381,97

RECETTES	BUDGETISE
Excédent de fonctionnement reporté	3 283 132,14
Atténuation de charges	70 425,00
Produit des services	486 740,00
Impôts et taxes	7 604 685,00
Dotations et participations	2 977 813,00
Autres produits de gestion courante	216 086,83
Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 500,00
TOTAL	14 684 381,97

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

- Pour la section d'Investissement :

DEPENSES	BUDGETISE
Déficit d'investissement reporté	1 085 792,67
Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 500,00
Remboursement d'emprunts	550 000,00
Dépenses d'équipement	8 973 755,95
Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00
Subventions d'investissement (Régularisation)	54 835,00
TOTAL	10 713 883,62

RECETTES	BUDGETISE
Excédent d'investissement reporté	0,00
Virement de la section de fonctionnement	3 247 000,00
Dotations, fonds divers	1 293 767,70
Subventions d'investissement	3 595 033,22
Emprunt	1 248 018,90
Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00
Affectation résultat	834 638,80
Opérations d'ordre de transfert entre sections	436 590,00
Produits des cessions d'immobilisation	0,00
Subventions d'investissement (Régularisation)	54 835,00
TOTAL	10 713 883,62

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (1 abstention), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Finances - Mutualisation

BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2024

L'élaboration du budget primitif 2024 est le fruit du travail issu du débat d'orientations budgétaires construit en lien avec le bureau communautaire et la commission finance-mutualisation.

Après 2 années de crise sanitaire (2020-2021) sans précédent, les années 2022 et 2023 ont été marquées par des niveaux d'inflation exceptionnels liés à un contexte géopolitique international pour le moins incertain.

Au niveau de Loire Semène, face à la crise de l'énergie et à l'inflation, le plan d'économies drastiques mis en œuvre dès 2022 et poursuivi en 2023 a permis de limiter les effets de l'inflation. La mise en place en 2023 d'une taxe foncière bâti à l'échelle intercommunale avec un taux limité de 1,2% couplée aux économies considérables de fonctionnement ont permis de rétablir nos ratios financiers. Ceux-ci avaient effectivement été dégradés sous les effets couplés de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, d'une dynamique plus faible des recettes, et d'un choix d'endettement important pour bénéficier des taux d'intérêts historiquement bas. Les fondamentaux financiers de la CCLS sont désormais très sains puisque l'endettement se situe nettement en-dessous de la moyenne des collectivités de même strate, avec un excellent ratio de désendettement (2,7 ans pour rembourser la dette). Il est important de souligner également une très bonne maîtrise des charges, notamment de personnel qui malgré le contexte ont subi une augmentation extrêmement limitée cette année. Enfin, le rétablissement d'une CAF nette à un bon niveau permet d'entrevoir une fin de mandat sereine pour poursuivre de politique ambitieuse d'investissement sur le territoire tout en permettant aux communes d'en bénéficier. Ainsi, conformément au DOB, la CCLS prendra en charge la totalité des projets touristiques sans fonds de concours des communes.

Dans ce contexte, ce budget 2024 s'appuie sur la poursuite d'une volonté politique forte de maîtriser nos charges de fonctionnement et de mettre en œuvre l'ensemble du Plan Pluriannuel d'Investissement. Cette politique d'investissement non génératrice de charges de fonctionnement, pourra compter sur les aides du Fonds Vert, et des financements de nos solides partenaires que sont la Région dans le cadre du Contrat Ambition Région 2nde génération ou du Pacte Haute-Loire et le Département, dans le cadre du dispositif Cap 43 et du Fond d'Intervention Touristique.

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget primitif pour 2024 s'équilibre, pour la section de fonctionnement, à 14 684 381,97 €. Il s'agit d'un budget prenant en compte le contexte inflationniste subi que ce soit sur les charges à caractère général (évolution du coût des produits alimentaires, des fournitures, des carburants, des énergies et des consommables) ou sur les charges de personnel (projection d'une hausse de 2,5% prenant en compte les différentes revalorisations du SMIC et la revalorisation des grilles indiciaires de 5 points au 01/01/2024, en sus du Glissement Vieillesse et Technicité). Afin de contrer cette inflation sans précédent dans l'histoire de la Communauté de Communes, le budget 2024 intègre l'ensemble des mesures du plan d'économie mis en œuvre en 2022 et 2023 pour améliorer notre cycle de fonctionnement. Ce budget intègre enfin les différentes recettes supplémentaires liées aux différentes décisions nécessaires sur les tarifs et la fiscalité ainsi que les évolutions des recettes prévues dans la loi de Finances pour 2024.

Recettes de fonctionnement :

En ce qui concerne la prévision au niveau des recettes et dans l'attente des notifications tardives des recettes prévisionnelles de fiscalité et des dotations de l'Etat, il a été adopté les hypothèses issues des principales dispositions de la loi de Finances comme cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires et des diverses commissions, en intégrant notamment l'inflation prévue sur les bases fiscales. Les hypothèses budgétaires retenues en recettes prennent également en compte la nouvelle Convention Territoriale Globale récemment signée avec la CAF.

1 - Le produit de la fiscalité, estimé à 7 604 685,00 €, représente un peu plus de 50% du montant total des recettes budgétées :

- le montant perçu en 2023 dans le cadre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources a été repris au budget prévisionnel 2024

- en ce qui concerne les fractions de TVA versée en compensation de la réforme de la taxe d'habitation et de la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), le produit perçu en 2023 augmenté de l'inflation nationale annoncée dans la loi de Finances (+4,5%) a été inscrit au budget prévisionnel 2024

- en ce qui concerne la fiscalité des entreprises (CFE, TASCOT, IFR), les montants perçus en 2023 ont été reportés en recettes prévisionnelles pour 2024 augmentés du produit de la revalorisation des bases pour la CFE (+3,9%).

- en ce qui concerne les taxes sur le foncier non bâti et d'habitation sur les résidences secondaires, le produit perçu en 2023 augmenté de la revalorisation nationale des bases (+3,9%) a été reporté au budget prévisionnel 2024

- en ce qui concerne les taxes sur le foncier bâti et d'enlèvement des ordures ménagères, le produit perçu en 2023 augmenté de la revalorisation nationale des bases (+3%, les locaux professionnels et commerciaux n'étant pas revalorisés) a été reporté au budget prévisionnel 2024

- la taxe de séjour provisionnée sur l'année 2024 correspond quasiment au montant perçu en 2023.

2 - Le montant des dotations et participations, estimé à 2 977 813,00 €, représente environ 20% du montant total des recettes budgétées :

- la DGF de compensation pour 2024 a été estimée, en l'absence des montants notifiés par l'Etat, au montant de la dotation perçue en 2023 diminuée de 2% compte tenu des perspectives de la loi de Finances (baisse identique à celle constatée entre 2022-2023).

- la DGF d'intercommunalité pour 2024 a été estimée, en l'absence des montants notifiés par l'Etat, au montant de la dotation perçue en 2023 augmentée de 20% pour prendre en compte la réhausse du plafonnement prévu dans la loi de Finances et l'optimisation du Coefficient d'Intégration Fiscale.

- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle pour 2024 a été estimée selon le montant perçu en 2023 diminué de 2% (loi de Finances).

- le montant des allocations compensatrices inscrit en 2024 est celui perçu en 2023.

- les aides de l'Etat sur les postes de chef de projet Petites villes de Demain, des 2 conseillers numériques et des 3 contrats d'apprentissage signés ont été budgétisées.

- les aides de la caisse d'allocations familiales et de la MSA intègrent :

- o les prestations de service : selon les estimations de fréquentation des structures pour 2024.

- o la prestation de service liée à la convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF en 2023.

- le fonds de compensation de la TVA sur les travaux d'entretien de bâtiments et de voiries a été budgétisé pour 2024 à 5 000 € de manière prudente.

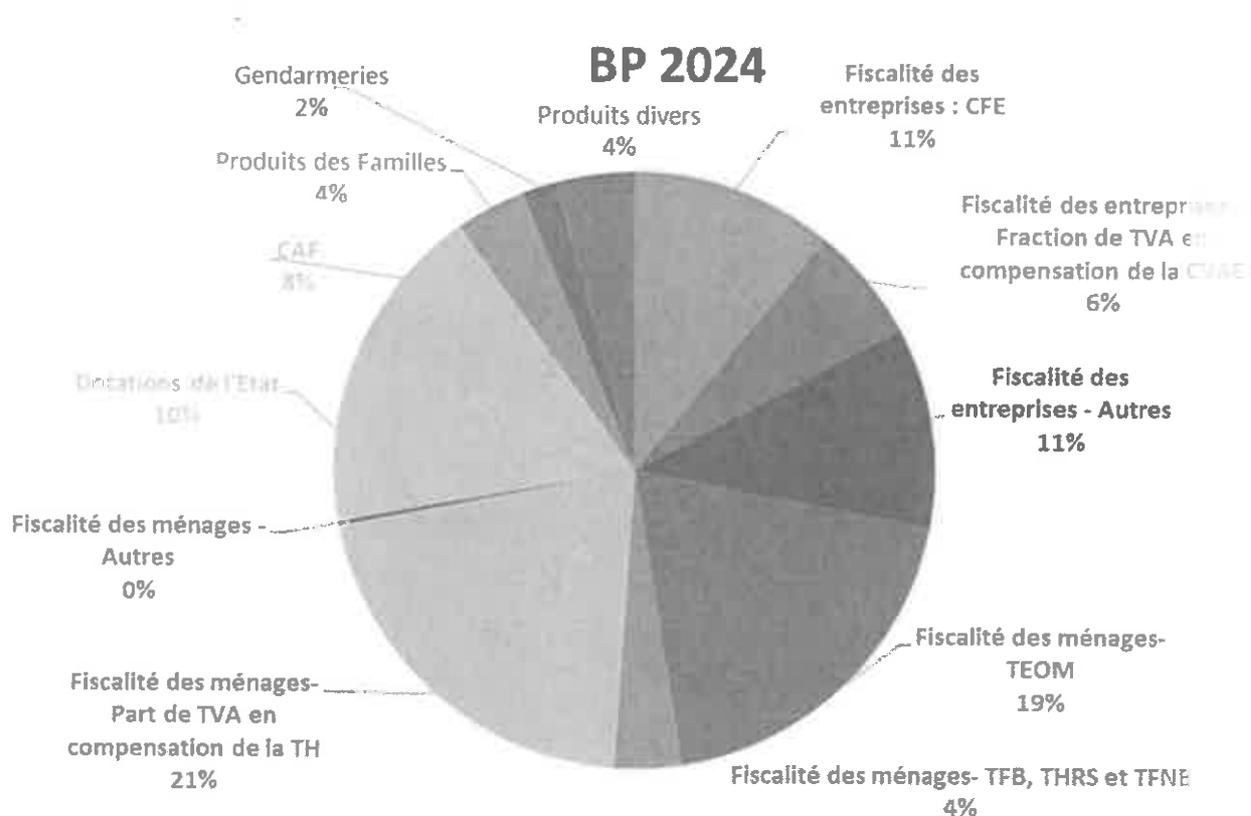
- les aides dans le cadre du CISPD (projet « jeunes ») du projet parentalité (REAAP) et des projets enfance - petite enfance (FPT CAF) ont été prévues pour 2024.

- les subventions prévisionnelles dans le cadre des études commerce et pré-OPAH

3 – Les produits des services, estimés à 486 740 €, sont constitués pour la plupart par les participations familiales au fonctionnement des structures : crèches, accueils de loisirs, périscolaires, bibliothèques, et par des mises à disposition de personnels ou de locaux aux communes ou à d'autres collectivités. Ce montant prend en compte les tarifs des services enfance-jeunesse validés en mai 2022.

4 - Les revenus du patrimoine : il s'agit de la location des deux gendarmeries, dont les revenus sont estimés à 216 086,83 € pour 2024 (selon les contrats de baux en cours).

5 – Les produits liés aux atténuations de charges et aux opérations d'ordre entre section, d'un montant total de 115 925 €, sont composés du remboursement de la part salariale des titres restaurants, de l'amortissement des subventions de fonctionnement et de l'estimatif des travaux en régie pour 2024 (20 000€) et de remboursement en cours des indemnités journalières (maternité, longue maladie, accident du travail connus).



Répartition des recettes budgétées pour 2024 par nature

Dépenses de fonctionnement :

En ce qui concerne les dépenses, le budget primitif 2024 intègre les dépenses courantes (dites « obligatoires »), impactées des évolutions contextuelles « subies » (inflation du coût des énergies, des carburants et de l'alimentation, augmentation du SMIC, prise en charge du PPCR, glissement vieillesse et technicité,...) tout en poursuivant la mise en œuvre du plan d'économies drastiques validé en 2022 pour amortir ces évolutions.

1 – Charges à caractère général :

- inscription des contributions eaux pluviales au budget annexe assainissement Régie (avec la diminution prévue dans le cadre du plan d'économie) et à Veolia dans le cadre de son contrat de DSP sur la STEP de Saint-Didier / La Séauve
- gestion et entretien de notre patrimoine bâti, voiries et des réseaux d'eaux pluviales

- augmentation de +20% des charges de gaz et d'électricité pour nos bâtiments, et de +10% des charges de carburants pour nos véhicules et de transports pour nos activités (camps, sorties ALSH,...)
- inscription de la phase 2 de l'étude foncière et immobilière permettant de chiffrer les extensions futures potentielles de zones d'activités
- inscription du montant prévisionnel des études commerces et pré-opérationnelle OPAH dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain
- inscription du montant prévisionnel de l'étude de préfiguration de la SPL Eau-Assainissement pour son volet SPANC
- inscription du montant des maintenance des nouveaux logiciels RH, lecture publique et RPE
- poursuite de la prise en charge (en lien avec la mairie d'Aurec sur Loire au sein de la SPL Loire Semène Loisirs) de la moitié du reste à charge du fonctionnement du Château d'Aurec - Pôle Economique et d'Usages Numériques, au même niveau qu'en 2023, compte tenu du financement obtenu dans le cadre de l'appel à projet Fabrique de Territoire
- externalisation de frais de ménages suite aux départs d'agent d'entretien de la collectivité
- mise en œuvre de la stratégie marketing définie dans le cadre de la destination Gorges de la Loire (site Internet, brochure, Eductour, chèque malin,...)
- poursuite des animations autour de la parentalité
- poursuite du déploiement du portail familles pour les usagers des services à la population de Loire Semène et des services communaux (cantines)
- poursuite des actions de prévention dans le cadre du CISPD (journées SR, chantiers jeunes,...)
- animation du réseau de lecture publique et poursuite de l'adhésion à la plateforme Altithèque pour ouvrir ce réseau vers du contenu numérique
- animation autour du numérique
- modernisation de la charte graphique et refonte du site Internet de Loire Semène

2 – Charges de personnel :

Les charges de personnel prennent en compte le glissement vieillesse et technicité, la revalorisation du SMIC sur une année pleine et la revalorisation de 5 points des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale. Il est également maintenu au BP 2024 l'ensemble des économies de personnel actées dans le cadre du plan d'économies. La prise en charge de vacataires pour proposer une offre d'accueil aux enfants de 12/14 ans du territoire a également été prévue à compter de la rentrée 2024.

3 – Atténuations de produits :

Les montants des attributions de compensation reversées aux communes sont reportés au BP 2024. Un montant de 25 000 € de contribution au titre du FPIC a également été prévu.

4 – Virement à la section d'investissement :

Le montant inscrit permet de contribuer à la section d'investissement pour mener à bien les projets inscrits.

5 – Dotations aux amortissements :

Selon l'évolution des amortissements et leur prise en charge au prorata-temporis dans le cadre de la M57.

6 – Autres charges de gestion courante :

- revalorisation des subventions aux structures associatives (crèches, centre de loisirs) pour prendre en compte l'inflation tout en restant indexées au coût des structures en régie

- revalorisation de la subvention à l'école de musique associative d'un montant de 15 000 € pour prendre en compte l'inflation et compte tenu des efforts de gestion réalisés suite à la baisse de 25 000 € l'an dernier
- indemnités versées aux élus (président, vice-présidents et conseillères communautaires déléguées)
- augmentation contextuelle de la cotisation au PETR (2,43 €/hab au lieu de 2,31 €/hab)
- reconduction de la cotisation à l'EPAGE Loire Lignon dans le cadre de la délégation de compétence GEMAPI et financement d'un nouveau poste de chargé de mission inondations
- continuité de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI en lien avec Saint-Etienne Métropole sur le bassin versant de l'Ondaine
- revalorisation de la contribution au SICTOM Velay-Pilat (+ 3,9 %) correspondante à l'augmentation du produit de TEOM liée à l'évolution des bases exposée précédemment
- augmentation de la contribution au SDIS 43 (+33 k€ soit +4,8%) liée à l'inflation
- contribution à la mise en œuvre du Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) porté par le Département pour lutter contre la précarité énergétique de nos concitoyens, en lien avec le dispositif « Ma Prim' Renov »
- augmentation de la contribution au fonctionnement du centre aquatique l'Ozen liée à l'inflation, contribution correspondante à la prise en charge des créneaux d'apprentissage des écoles primaires de Loire Semène
- subvention d'équilibre aux budgets annexes Hôtel d'Entreprises de Saint Just Malmont, Pépinière du Viaduc à Pont Salomon et ZA Les Portes du Velay
- frais de fourrière pour véhicules mis en fourrière et détruits (2 200 €)
- inscription de 30 000 € d'aides de Loire Semène dans le cadre du dispositif « Ma Prim' Renov Sérénité » pour lutter contre la précarité énergétique de nos concitoyens les plus modestes, en lien avec le dispositif « Ma Prim' Renov »
- inscription de 20 000 € d'aides de fonctionnement aux entreprises dans le cadre du Fond d'Intervention Local (FIL) en lien avec le programme LEADER et les dispositifs régionaux

7 – Charges financières :

- Reprise des charges financières dues selon les emprunts en cours, et en se laissant la possibilité d'en contracter un nouveau conformément à la prospective débattue lors du débat d'orientations budgétaires

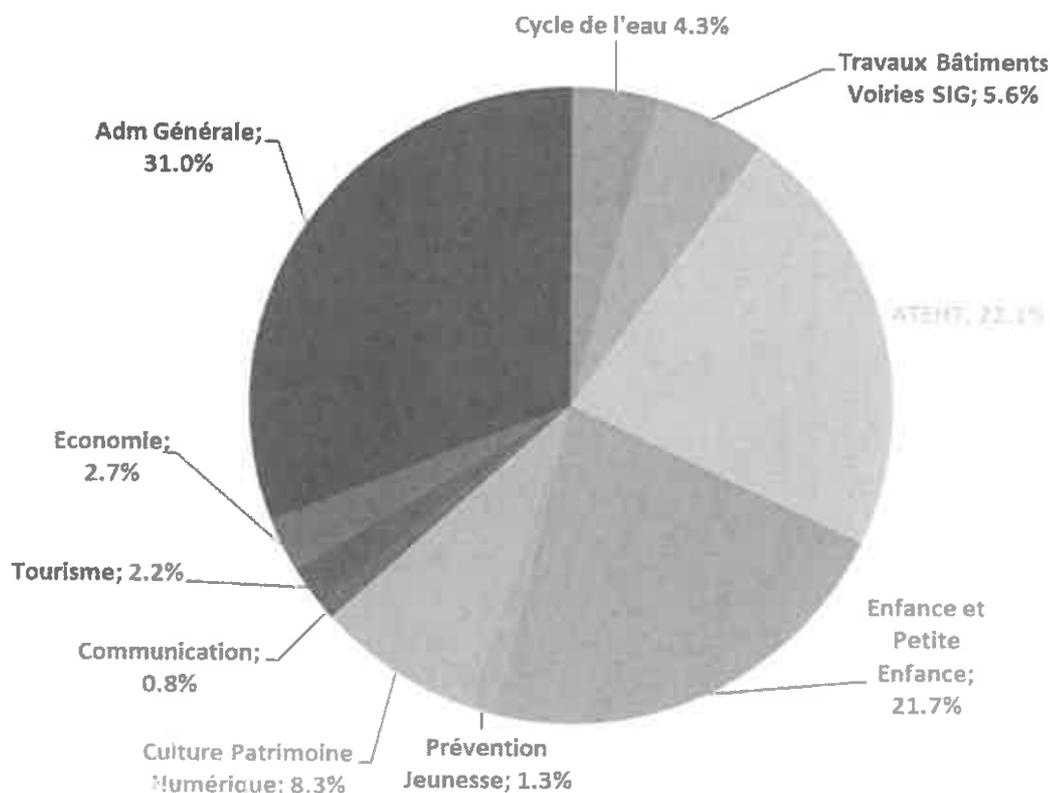
8 – Charges exceptionnelles :

- Inscription de 5 000 € en cas d'annulation de titres

9 – Dotations aux amortissements et aux provisions :

- Inscription de 2 500 € au titre d'une provision pour créances douteuses correspondant aux montants des recettes encore à recouvrer dont les titres ont été émis avant le 01/01/2022

BP 2024



Répartition des dépenses budgétées pour 2024 par commission

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 10 713 883,62 €.

En dépenses, les opérations suivantes sont inscrites :

- les restes à réaliser sur opérations engagées, notamment :
 - o le solde de la mise en place d'un Web-SIG en lien avec le PETR,
 - o les voiries, les bâtiments communautaires,
 - o le solde de la maîtrise d'oeuvre de mise en valeur de l'aire d'activités de pleine nature à La Séauve sur Semène,
 - o le solde du fonds de concours à la commune de Saint Just Malmont pour l'aménagement touristique du parc paysager du Sambalou (phase 1)
 - o la fin des études de maîtrise d'oeuvre de la création d'un site d'escalade indoor à Aurec sur Loire,
 - o la fin des études de maîtrise d'oeuvre de l'aménagement des abords de la Semène à Pont Salomon,
 - o la fin des études de maîtrise d'oeuvre de l'aménagement de l'espace Régis Vidal à Saint Didier en Velay
 - o la fin des études de maîtrise d'oeuvre de renaturation du cours d'eau du Sambalou et d'aménagement touristique du parc paysager (phase 2) à Saint Just Malmont
 - o le fonds de concours à la commune de Saint Didier en Velay dans le cadre de son projet de tennis couverts
 - o le solde de la maîtrise d'oeuvre des travaux de réhabilitation du Musée de la Faulx à Pont Salomon,
 - o les travaux d'eaux pluviales en cours

- les acquisitions foncières faisant l'objet de promesses de vente dans le cadre de constitutions de réserves foncières
- les aides aux entreprises validées et non versées en 2023 dans le cadre du FIL
- le fonds de concours à la commune de Saint Didier en Velay pour la réhabilitation de la voirie du Crouzet conditionné au reversement d'une part de la taxe d'aménagement
- les opérations récurrentes :
 - les programmes d'investissement sur les voiries et les bâtiments communautaires pour 2024 ainsi qu'une provision des investissements sur les bâtiments et voiries communautaires pour les 2 années suivantes 2025-2026
 - réserves foncières,
 - petit patrimoine,
 - un fond de solidarité en cas de catastrophe naturelle
- le remboursement du capital des emprunts
- l'ensemble des investissements inscrits dans le cadre du PPI 2020-2026 à lancer en 2024 pour les mener sur la fin du mandat :
 - Les projets touristiques inscrits dans le cadre de la démarche Territoire d'Excellence de Pleine Nature (totalement pris en charge par la CCLS) :
 - Site escalade in-door à Aurec sur Loire,
 - Aménagement des abords de la Semène à Pont Salomon,
 - Aménagement de l'espace Régis Vidal à Saint Didier en Velay,
 - Aménagement des plateaux à Saint Ferréol d'Auroure,
 - Pré-faisabilité de l'aménagement de la voie verte,
 - Equipement et valorisation du site d'escalade des Gorges de la Semène à Saint Ferréol d'Auroure (Phase 2),
 - Création d'un sentier découverte pédagogique le long du Sambalou à Saint Just Malmont (Phase 2)
 - Les études et les travaux de réhabilitation du centre de loisirs d'Aurec en lien avec la commune
 - Les études et les travaux d'aménagement d'un nouveau périscolaire en lien avec le projet de cantine scolaire sur la commune de St Ferréol d'Auroure
 - La conception d'une scénographie nécessaire à la mise en visite du Musée de la Faulx à Pont Salomon
 - Les travaux de découverte du Sambalou dans le cadre du Contrat de Rivière Furan-Ondaine-Lizeron
 - La poursuite des actions du Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves porté par l'EPAGE Loire Lignon
 - Construction d'une passerelle sur la Semène sur l'aire de La Séauve sur Semène
 - Lancement des opérations prioritaires en matière d'Eaux Pluviales, en lien direct avec les travaux de mise en séparatif du programme 2024 de travaux d'assainissement et une provision de travaux d'eaux pluviales pour les 2 années suivantes 2025-2026
 - Aides d'investissements aux entreprises dans le cadre du FIL et du dispositif départemental d'aide à l'immobilier d'entreprises
 - L'acquisition et la démolition du tènement ex-SODEMETEX rue du stade à Saint Just Malmont pour la construction de la nouvelle brigade de gendarmerie portée par l'OPAC 43

En recettes, l'inscription du FCTVA et de l'ensemble des subventions obtenues dans le cadre du programme LEADER, du contrat de Ruralité, du Contrat de Relance et de Transition Energétique et du contrat Ambition Région sur les opérations déjà engagées. Il est également budgété sur les projets touristiques les aides régionales obtenues dans le cadre la labellisation Territoire d'Excellence Pleine Nature et les subventions obtenues dans le cadre du nouveau Fond d'Intervention Touristique du Département. La subvention de la CAF obtenue sur le projet de réhabilitation de la MJC est également prévue. Les fonds vert sollicités dans le cadre

de la reconquête de la friche Sodemetex pour le projet de gendarmerie et dans le cadre de la réhabilitation énergétique du centre de loisirs de Saint Didier en Velay sont également inscrits en recettes. Le montant du Cap 43 Interco n'a pas été inscrit à ce stade, dans l'attente de son affectation sur des opérations.

Pour permettre d'équilibrer le budget d'investissement, il est prévu un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 3 247 000 € et un emprunt de 1 248 018,90 €, qui ne sera réalisé qu'en fonction de l'évolution des taux d'emprunt et de l'avancée de la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement sur les derniers exercices du mandat tel que présenté dans la prospective de fin de mandat. L'équilibre de la section de fonctionnement est quant à lui assuré par le report du résultat global de fonctionnement de 3 283 132,14 €.

BUDGET PRIMITIF 2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BUDGETISE
Charges à caractère général	1 809 220,99
Charges de personnel	3 597 700,00
Atténuation de produits	1 698 000,00
Virement à la section d'investissement	3 247 000,00
Autres charges de gestion courante	3 814 520,98
Charges financières	73 850,00
Charges exceptionnelles	5 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	436 590,00
Dotations aux amortissements et provisions	2 500,00
TOTAL	14 684 381,97

RÉGIMÉS	BUDGETISE
Excédent de fonctionnement reporté	3 283 132,14
Atténuation de charges	70 425,00
Produit des services	486 740,00
Impôts et taxes	7 604 685,00
Dotations et participations	2 977 813,00
Autres produits de gestion courante	216 086,83
Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 500,00
TOTAL	14 684 381,97

BUDGET PRIMITIF 202' SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

DÉPENSES	BUDGÉTAIRE
Déficit d'investissement reporté	1 085 792,67
Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 500,00
Remboursement d'emprunts	550 000,00
Dépenses d'équipement	8 973 755,95
Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00
Subventions d'investissement (Régularisation)	54 835,00
TOTAL	10 713 883,62

Recettes :

RECETTES	BUDGÉTAIRE
Excédent d'investissement reporté	0,00
Virement de la section de fonctionnement	3 247 000,00
Dotations, fonds divers	1 293 767,70
Subventions d'investissement	3 595 033,22
Emprunt	1 248 018,90
Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00
Affectation résultat	834 638,80
Opérations d'ordre de transfert entre sections	436 590,00
Produits des cessions d'immobilisation	0,00
Subventions d'investissement (Régularisation)	54 835,00
TOTAL	10 713 883,62

**BUDGET PRIMITIF 2024
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT**

N° OP	Intitulé des commissions	Intitulé de l'opération	BP 2024					
			DEPENSES			RECETTES		
			Reste à réaliser au 31/12/2023	Nouvelles inscriptions	Total BP 2024	Reste à réaliser au 31/12/2023	Nouvelles inscriptions	Total BP 2024
49	ATEHT	SIG - Système d'information géographique	11 916.23 €	0.00 €	11 916.23 €			0.00 €
62	ATEHT	PTLS - Passerelle du saut du chien			0.00 €	22 902.90 €	841.31 €	23 744.21 €
88	ATEHT	Site d'escalade des Gorges de la Semène			0.00 €	14 903.36 €	0.00 €	14 903.36 €
89	ATEHT	Aire d'accueil d'activités de pleine nature La Séauve sur Semène	696.86 €	0.00 €	696.86 €	186 338.46 €	0.00 €	186 338.46 €
91	ATEHT	Projets touristiques (Sambalou, VTT,...)	21 693.60 €	0.00 €	21 693.60 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
99	ATEHT	Site d'escalade INDOOR ASL	54 945.00 €	765 000.00 €	819 945.00 €	9 013.18 €	412 400.00 €	421 413.18 €
100	ATEHT	Aménagement des berges de la semène Pont Salomon	29 797.20 €	565 000.00 €	594 797.20 €	4 887.93 €	381 497.00 €	386 384.93 €
120	ATEHT	Aire d'activité de pleine nature Saint Didier en Velay	31 242.40 €	730 000.00 €	761 242.40 €	5 125.00 €	414 700.00 €	419 825.00 €
121	ATEHT	Aire d'activité de pleine nature Saint Ferreol d'Auroure	0.00 €	80 000.00 €	80 000.00 €	0.00 €	37 120.00 €	37 120.00 €
122	ATEHT	Voie verte	0.00 €	24 000.00 €	24 000.00 €	0.00 €	3 900.00 €	3 900.00 €
124	ATEHT	Site d'escalade - gorges de la Semène Phase 2	0.00 €	60 000.00 €	60 000.00 €	0.00 €	51 742.00 €	51 742.00 €
125	ATEHT	Parc paysager Sambalou - Phase 2 (Saint Just Malmont)	31 855.65 €	568 000.00 €	599 855.65 €	5 225.60 €	349 597.00 €	354 822.60 €
127	ATEHT	Autopartage	0.00 €	0.00 €	0.00 €	53 504.06 €	0.00 €	53 504.06 €
128	ATEHT	Espace aqua ludique Aurec sur Loire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 406.00 €	4 406.00 €
131	ATEHT	Fonds de concours équipement sportif (tennis couvert SDV)	64 791.00 €	0.00 €	64 791.00 €			0.00 €
132	ATEHT	Construction passerelle sur la semène	0.00 €	100 000.00 €	100 000.00 €	0.00 €	86 404.00 €	86 404.00 €
78	CISPD	Vidéo Protection bâtiments			0.00 €			0.00 €
123	Famille Jeunesse	Réhabilitation de l'espace de vie sociale de la MIC d'Aurec sur Loire	0.00 €	1 440 000.00 €	1 440 000.00 €	0.00 €	610 000.00 €	610 000.00 €
129	Famille Jeunesse	Perisco SFA	0.00 €	530 000.00 €	530 000.00 €	0.00 €	86 940.00 €	86 940.00 €
67	Culture	Ecole de musique intercommunale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
22	Culture Patrimoine	Musée de la Faulx de Pont Salomon	2 327.82 €	50 000.00 €	52 327.82 €	175 521.79 €	44 083.96 €	219 605.75 €
27	Culture Patrimoine	Petit patrimoine	0.00 €	14 500.00 €	14 500.00 €	0.00 €	2 375.00 €	2 375.00 €
84	Cycle de l'eau	Contrat de rivière Ondaine - renaturation Sambalou Phase 1	7 515.14 €	0.00 €	7 515.14 €	1 232.78 €	0.00 €	1 232.78 €
126	Cycle de l'eau	Contrat rivière ondaine Sambalou Phase 2	45 204.29 €	857 520.00 €	902 724.29 €	7 415.31 €	667 660.00 €	675 075.31 €
46	Cycle de l'eau	Fonds de catastrophes naturelles	0.00 €	60 000.00 €	60 000.00 €			0.00 €
94	Cycle de l'eau	Travaux post-inondation			0.00 €	24 375.73 €	0.00 €	24 375.73 €
95	Cycle de l'eau	Contrat territorial et affluents velaves	0.00 €	80 000.00 €	80 000.00 €			0.00 €
130	Cycle de l'eau	Contrat territorial Furan Ondaine Lizeron			0.00 €	14 851.52 €	0.00 €	14 851.52 €
108	Cycle de l'eau	108 - EP - MISE EN SEPARATIF LE BREUIL SDV	815.33 €	1 000.00 €	1 815.33 €	86.11 €	164.04 €	250.15 €
109	Cycle de l'eau	109 - EP MISE EN SEPARATIF HAMEAU LA BESSONIERE - ST	1 602.04 €	1 000.00 €	2 602.04 €	0.00 €	164.04 €	164.04 €

			BP 2024					
			DEPENSES			RECETTES		
N° OP	Intitulé des commissions	Intitulé de l'opération	Reste à réaliser au 31/12/2023	Nouvelles inscriptions	Total BP 2024	Reste à réaliser au 31/12/2023	Nouvelles inscriptions	Total BP 2024
110	Cycle de l'eau	EP - Travaux d'urgence réseaux	0.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €	0.00 €	3 280.80 €	3 280.80 €
111	Cycle de l'eau	EP - Mise en séparatif lotissement Côte vieille (Saint Just Malmont)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36 015.00 €	0.00 €	36 015.00 €
112	Cycle de l'eau	EP - Avenue Du pont (Aurec sur Loire)	188.05 €	0.00 €	188.05 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
113	Cycle de l'eau	EP - Mise en séparatif Boulevard des Jardins (Saint Didier en Velay)	2 307.02 €	1 000.00 €	3 307.02 €	356.45 €	164.04 €	520.49 €
114	Cycle de l'eau	EP - Renouvellement tronçon d'Aurore (Saint Ferreol d'Aurore)	32.62 €	0.00 €	32.62 €	4.95 €	0.00 €	4.95 €
115	Cycle de l'eau	EP - Rue Frédéric Boulet (Saint Didier en Velay)	1 451.47 €	1 000.00 €	2 451.47 €	220.98 €	164.04 €	385.02 €
116	Cycle de l'eau	EP- Rue des acacias	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
133	Cycle de l'eau	EP- Rue du Canard - SDV	0.00 €	1 550.00 €	1 550.00 €	5 098.36 €	254.26 €	5 352.62 €
134	Cycle de l'eau	EP-Rue du Velay - PS	5 098.80 €	0.00 €	5 098.80 €	0.00 €	836.41 €	836.41 €
136	Cycle de l'eau	EP-Lotissement les Pin - SVM	720.00 €	0.00 €	720.00 €	3 149.57 €	0.00 €	3 149.57 €
140	Cycle de l'eau	EP- Rue des Ribbes - ASL	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
141	Cycle de l'eau	Travaux 2024-2025 EP	0.00 €	210 000.00 €	210 000.00 €	0.00 €	34 448.40 €	34 448.40 €
142	Cycle de l'eau	EP- Les Ollagnières ASL	420.00 €	0.00 €	420.00 €	68.90 €	0.00 €	68.90 €
	Cycle de l'eau	Avenue de la Gare RD 500 - SDV		100 000.00 €	100 000.00 €		16 000.00 €	16 000.00 €
	Cycle de l'eau	Lotissement les genêts partie basse SVM		10 000.00 €	10 000.00 €		1 600.00 €	1 600.00 €
	Cycle de l'eau	Rue de la flacjère - ASL		100 000.00 €	100 000.00 €		16 000.00 €	16 000.00 €
	Cycle de l'eau	Etude ZA la Garnasse SJM		5 400.00 €	5 400.00 €		8 500.00 €	8 500.00 €
	Cycle de l'eau	Lotissement les genêts partie haute SVM		30 000.00 €	30 000.00 €		4 500.00 €	4 500.00 €
25	Développement Economique	Réserve foncière	25 893.00 €	100 000.00 €	125 893.00 €			0.00 €
81	Développement Economique	Pôle économique et d'usages numériques ASL	0.00 €	0.00 €	0.00 €	165 705.52 €	0.00 €	165 705.52 €
87	Développement Economique	Aides aux entreprises	22 868.97 €	100 000.00 €	122 868.97 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
96	Développement Economique	Mobi pouce	0.00 €	0.00 €	0.00 €			0.00 €
92	Finances Mutualisation	Fonds de concours divers	97 477.88 €	0.00 €	97 477.88 €			0.00 €
33	Voiries Bâtiments SIG	Programme voirie 2023-2025	2 687.99 €	450 000.00 €	452 687.99 €	440.94 €	73 818.00 €	74 258.94 €
	Voiries Bâtiments SIG	Gendarmerie SJM		780 000.00 €	780 000.00 €		608 739.20 €	608 739.20 €
55	Voiries Bâtiments SIG	Bâtiments communautaires 2023-2025	54 237.59 €	621 000.00 €	675 237.59 €	32 495.42 €	177 561.60 €	210 057.02 €
TOTAUX			517 785.95 €	8 455 970.00 €	8 973 755.95 €	768 939.82 €	4 099 861.10 €	4 868 800.92 €
Emprunts				550 000.00 €	550 000.00 €		1 248 018.90 €	1 248 018.90 €
Virement section fonctionnement					0.00 €		3 247 000.00 €	3 247 000.00 €
Participations et créances rattachées					0.00 €			
Taxe aménagement					0.00 €		20 000.00 €	20 000.00 €
Subventions d'investissement - Régularisation imputation				54 835.00 €	54 835.00 €		54 835.00 €	54 835.00 €
Amortissements biens-subventions - Tvx en régie - Etalement Charges covid 19				45 500.00 €	45 500.00 €		436 590.00 €	436 590.00 €
Cession de biens					0.00 €			
Cautions/Autres prêteurs				4 000.00 €	4 000.00 €		4 000.00 €	4 000.00 €
Résultat reporté				1 085 792.67 €	1 085 792.67 €			
Affectation résultat					0.00 €		834 638.80 €	834 638.80 €
TOTAL GENERAL				10 713 883.62 €			10 713 883.62 €	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_041

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe
Assainissement :
Budget Primitif 2024

VU la délibération n°20231107_D_119 du Conseil Communautaire du 07 novembre 2023 portant sur la fusion des budgets « DSP Assainissement » et « Régie Assainissement » - Dénomination du Budget Annexe « Régie Assainissement » en « Assainissement »

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu les Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2023,

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 13 février 2024, Monsieur BOMPIUS, Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'EAU, présente le budget primitif 2024 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 1 773 483,24 €

Pour la section d'investissement à : 1 976 840,41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Finances - Mutualisation

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2024

Il est rappelé au Conseil Communautaire que la compétence Assainissement était gérée jusqu'en 2023 au sein de 2 budgets annexes assainissement intitulés « Régie Assainissement » pour les services d'assainissement collectif gérés en régie et « DSP Assainissement » pour ceux gérés en délégation de service public (Station d'Épuration de Saint Didier – La Séauve).

Il est également rappelé que lors du conseil communautaire du 7 novembre dernier, il a été décidé de fusionner ces deux budgets annexes assainissement, suite au jugement du 8 janvier 2021 de la Cour administrative d'appel de Nantes, se basant sur le respecter du principe de l'unité budgétaire (un seul budget annexe pour un même service).

Ce budget primitif 2024 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents pour le volet exploitation, avec la poursuite sur une année pleine du marché de prestations de service pour l'exploitation de l'ensemble des réseaux et des stations d'épuration. Il convient de noter que ce budget est fortement soumis aux effets de l'inflation des coûts de l'énergie et que la hausse des tarifs de la redevance assainissement validée dans ce contexte lors du conseil communautaire du 12 décembre dernier a été intégrée. Malgré cette hausse, l'équilibre de ce budget reste très fragile, même en l'absence de virement et de dépenses imprévues, ce qui démontre la nécessité de rester vigilant sur les demandes au prestataire. Il sera nécessaire de revoir à nouveau prochainement les tarifs et la convergence tarifaire suite à l'augmentation de l'Eau Potable par le SES.

Concernant la section d'investissement, il a été fait le choix d'inscrire au BP 2024 les opérations d'assainissement engagées (reste à réaliser du programme travaux 2023) et les travaux programmés pour 2024 en lien avec les conclusions du schéma directeur d'assainissement communautaire et les demandes des communes.

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Le projet de budget primitif pour 2024 s'équilibre, pour la section d'exploitation, à 1 773 483.24 €.

Il s'agit d'un budget intégrant en recettes :

- Le montant des redevances assainissement payés par les usagers, basé sur des hypothèses prudentes de consommations, intégrant les tarifs votés pour 2024 dans le cadre de la convergence tarifaire et de la prise en compte de la hausse du coût de l'électricité
- Les redevances payées par les industriels ayant signé des conventions de rejets
- Une estimation du montant des Participations au Financement de l'Assainissement Collectif payées lors des raccordements
- Le montant de la contribution eaux pluviales nécessaire au financement par le budget général du transit des eaux pluviales par les réseaux unitaires au sein du budget assainissement, avec une nouvelle baisse de 10 000 € comme prévu dans le cadre de la convergence tarifaire et du plan d'économies sur le budget général
- L'amortissement des subventions
- L'excédent de fonctionnement reporté correspondant au cumul des excédents reportés des 2 budgets annexes assainissement

S'agissant des dépenses d'exploitation, ce budget prévoit :

- Des charges à caractère général, intégrant principalement le montant du nouveau marché de prestations de service passé avec l'entreprise Veolia pour l'exploitation de l'ensemble des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration du territoire mis en place au 1^{er} novembre 2023, à l'exception de la station d'épuration de Saint

Didier – La Séauve dont le contrat de délégation de service public court jusqu'au 31 décembre 2025 et la hausse du coût de l'électricité nécessaire à l'alimentation de ces équipements.

- Les charges de personnel réduites désormais à la part du personnel communautaire affecté à ce service. Ces charges sont diminuées en lien avec les décisions prises à l'issue de l'étude organisationnelle : les conventions de gestion passées avec les communes ayant été substituées par le marché de prestations de service déjà évoqué.
- D'autres charges de gestion courantes correspondant au montant de la convention fixant les conditions de transport et de traitement des effluents d'une partie de la commune de Saint-Ferréol d'Aurore sur les ouvrages de Saint-Etienne Métropole
- Des charges financières correspondant aux remboursements annuels des intérêts des emprunts
- Les dotations aux amortissements intégrant l'amortissement de la nouvelle STEP de Saint Didier – La Séauve
- Des charges exceptionnelles le cas échéant, permettant d'assurer l'équilibre de la section.

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 1 976 840.41 €.

En dépenses, les opérations suivantes sont inscrites :

- les restes à réaliser sur opérations engagées, notamment :
 - o le solde des travaux de mise en séparatif des secteurs Le Breuil, Bessonière, boulevard des Jardins et rue Frédéric Boulet à Saint Didier en Velay
 - o le solde des études de maîtrise d'œuvre pour différents travaux soldés (réfection de la conduite d'Aurore, suppression d'un rejet direct rue des Ribes à Aurec sur Loire, mise en séparatif sur différents secteurs de Saint Just Malmont : impasse des taillis et sous le lotissement Cheynet)
 - o le solde des travaux du programme 2023 (renouvellement de conduites d'Assainissement sur l'avenue de la Semène à La Séauve et dans le cadre des travaux du Pont sur la Semène, mise en séparatif rue du Canard à St Didier, rue du Velay à Pont Salomon, rue de l'Echapre à Saint Just et du lotissement les Pins à St Victor, et sécurisation de la conduite d'assainissement traversant la Semène à Aurec sur Loire)
- les opérations programmées pour 2024 :
 - o les travaux de renouvellement de réseau route de Saint Didier à Saint Ferréol
 - o les travaux de mise en séparatif avenue de la Gare (RD 500) et avenue de la Combe à Saint Didier, lotissement les Genêts à Saint Victor et rue de la Flachère à Aurec
 - o les travaux de dévoiement des réseaux nécessaires à la réalisation de l'aménagement du Sambalou (phase 2)
 - o le curage des lagunes de Saint Victor Malescours et de Saint Didier en Velay (Champvert)
- des crédits pour des travaux d'urgence
- le remboursement du capital des emprunts
- l'amortissement des subventions

En recettes, le parti pris a été de budgéter :

- l'excédent d'investissement reporté correspondant au cumul des résultats reportés des 2 budgets annexes assainissement
- les subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou du Département de la Haute-Loire sur les travaux réalisés ou programmés
- le solde de la subvention obtenue auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de la réalisation de la nouvelle station d'épuration de Saint Didier – La Séauve.
- les dotations aux amortissements
- Il convient de noter que dans le cadre du contrat de DSP signé, la récupération de la TVA sur les travaux réalisés sur la station d'épuration concernée se fait via l'exploitant et est également prévue en recettes d'investissement.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIJAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_042

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Eau Potable :
Budget Primitif 2024

VU la délibération n°20231107_D_118 du Conseil Communautaire du 07 novembre 2023 portant sur la fusion des budgets « DSP Eau Potable » et « Régie Eau Potable » - Dénomination du budget Annexe « Régie Eau Potable » en « Eau Potable »

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu les Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2023,

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 13 février 2024, Monsieur BOMPUIS, Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'EAU, présente le budget primitif 2024 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 1 132 831.28 €

Pour la section d'investissement à : 4 370 398.97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Finances - Mutualisation

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : BUDGET PRIMITIF 2024

Il est rappelé au Conseil Communautaire que la compétence Eau Potable était gérée au sein de 2 budgets annexes intitulés « Régie AEP » pour les services d'eau potable gérés en régie (commune d'Aurec-sur-Loire) et « DSP AEP » pour ceux gérés en délégation de service public (communes de Saint-Didier-en-Velay et de La Séauve-sur-Semène).

Il est également rappelé que lors du conseil communautaire du 7 novembre dernier, il a été décidé de fusionner ces deux budgets annexes Eau Potable, suite au jugement du 8 janvier 2021 de la Cour administrative d'appel de Nantes, se basant sur le respecter du principe de l'unité budgétaire (un seul budget annexe pour un même service).

Ce budget primitif 2024 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents pour le volet exploitation. Concernant la section d'investissement, il a été fait le choix d'inscrire au BP 2024, l'ensemble des restes à réaliser, les opérations programmées par les communes pour coupler les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable à ceux de voiries ou d'assainissement ainsi que les conclusions de l'étude de sécurisation et d'interconnexion des ressources en eau :

- Réhabilitation et/ou construction d'une nouvelle station de traitement AEP à Aurec sur Loire
- Interconnexion de la station de La Clare avec la station de l'Herbret
- Remise à niveau de la station de La Clare

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Le projet de budget primitif pour 2024 s'équilibre, pour la section d'exploitation, à 1 132 831.28 €.

Il s'agit d'un budget intégrant en recettes :

- L'excédent de fonctionnement reporté correspondant au cumul des excédents reportés des 2 budgets annexes eau potable
- Le montant des ventes d'eau basé sur des hypothèses prudentes de consommations, intégrant les tarifs votés pour 2024 dans le cadre de la convergence tarifaire
- L'amortissement des subventions
- Des produits exceptionnels
- D'autres produits de gestion courants correspondant aux arrondis de TVA

S'agissant des dépenses d'exploitation, ce budget intègre :

- Des charges à caractère général, intégrant l'achat d'eau brute pour la commune d'Aurec, des fournitures d'entretien, des petits équipements, des charges d'entretien et de réparation de réseaux, des honoraires d'AMO, une contribution au fond de péréquation départemental, des primes d'assurances et la part tarifaire reversée au SELL pour la gestion du service d'eau potable d'Aurec en lien avec les services communaux
- Les charges de personnel correspondant au montant de la convention de gestion passée avec la commune d'Aurec-sur-Loire pour assurer la gestion du service sur cette commune et à la part des services de Loire Semène travaillant sur le sujet
- Des atténuations de produits correspondant aux versements des redevances pollution et modernisation prélevées pour le compte de l'Agence de l'Eau sur les factures
- Des dépenses imprévues en cas de besoin
- D'autres charges de gestion courantes correspondant aux arrondis de TVA et au provisionnement de créances éteintes ou admises en non valeur

- Des charges financières correspondant aux remboursements annuels des intérêts des emprunts
- Des charges exceptionnelles le cas échéant
- Les dotations aux amortissements
- Un virement de 372 664.28 € à la section d'investissement

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 4 370 398.97 €.

En dépenses, les opérations suivantes sont inscrites :

- les restes à réaliser sur opérations engagées, notamment sur :
 - o les études de maîtrise d'œuvre des programmes de travaux
 - o les études de schéma directeur d'alimentation en eau potable et de sécurisation de la ressource en eau potable
- les travaux pour la sécurisation de la traversée de la Loire à Aurec sur Loire
- les études et les travaux de réhabilitation et/ou construction d'une nouvelle station de traitement de l'eau potable à Aurec sur Loire
- les études et les travaux de remise à niveau de la station de La Clare pour les communes de Saint Didier – La Séauve
- les études et les travaux d'interconnexion de la station de La Clare avec la station de l'Herbret
- le renouvellement de conduites AEP à Aurec sur Loire : chemin du Pavé, rue de la Grande Boucle, rue de la Flachère et place de l'Eglise
- le renouvellement de conduites AEP à St Didier : rue du Canard, impasse des Sagnes, avenue de la Gare (RD 500)
- le renouvellement de conduites AEP à La Séauve : montée des Frères, canalisation principale d'alimentation de la commune
- la mise en place de télérelève sur les compteurs de sectorisation d'Aurec sur Loire
- le remboursement du capital des emprunts
- l'amortissement des subventions
- des travaux d'urgence

En recettes, sont budgétés :

- l'excédent d'investissement reporté correspondant au cumul des excédents reportés des 2 budgets annexes eau potable
- les dotations aux amortissements
- le virement de la section de fonctionnement
- les subventions obtenues de l'Agence de l'Eau et du Département sur les études de schéma directeur d'alimentation en eau potable et de sécurisation de la ressource en eau potable
- les subventions à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau et du Département pour les travaux d'interconnexion et de sécurisation de la ressource en eau des communes de Saint Didier – La Séauve dans le cadre de l'accord de résilience signé avec l'agence de l'Eau le 30 novembre dernier
- la récupération de la TVA : il convient de noter que dans le cadre du contrat de DSP signé, la récupération de la TVA se fait via l'exploitant et est prévue en recettes d'investissement. Des écritures d'ordre correspondant à la récupération de la TVA par l'exploitant sont également nécessaires en dépenses et en recettes d'investissement.
- un emprunt d'équilibre de 2 317 040.58 € pour financer les travaux à long terme de sécurisation des ressources

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_043

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe Annexe ZA
Les Grangers –
Bramard : Budget
Primitif 2024

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 13 février 2024, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2024 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En équilibre

Pour la section de fonctionnement à : 5 608 065,12 €

Pour la section d'investissement à : 4 678 650,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

BUDGET « ZA LES GRANGERS - BRAMARD »

BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses

Terrains à aménager (travaux ZA)
Etudes (maîtrise d'œuvre, mesures compensatoires environnementales, frais de contentieux)
Charges diverses de gestion courante (arrondi de TVA)
Variation de stocks de terrains aménagés
Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement

- Recettes

Excédent reporté
Taxe d'aménagement (reversement 80% par la commune)
Subvention Etat (DSIL) obtenue
Subventions Région en attente de réponse
Produits divers de gestion courante (arrondi de TVA)
Variation de stocks de terrains aménagés
Transfert de charges d'exploitation

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses

Résultat reporté
Variation de stocks de terrains aménagés

- Recettes

Emprunt d'équilibre
Variation de stocks de terrains aménagés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_044

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : : Budget
Annexe ZA Les
Portes du Velay :
Budget Primitif 2024

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 13 février 2024, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2024 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En équilibre

Pour la section de fonctionnement à : 12 304,66 €

En suréquilibre

Pour la section d'investissement à : 3 900,00 € en dépenses
67 000,59 € en recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

BUDGET « ZAE LES PORTES DU VELAY »

BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses**
 - Résultat reporté
 - Taxes foncières
 - Charges diverses de gestion courante (arrondi de TVA)

- **Recettes**
 - Subvention d'équilibre BP Gal vers BA
 - Produits de gestion courante (arrondi de TVA)

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**
 - Agencements et aménagements de terrain : solde des travaux de plateformage de la parcelle acquise à l'Etat

- **Recettes**
 - Affectation du résultat de fonctionnement
 - Produits de cession (vente parcelle aménagée à 50€/m²)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_045

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : : Budget
Annexe Extension ZA
Les Portes du Velay :
Budget Primitif 2024

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 13 février 2024, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2024 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 80 510,00 €

Pour la section d'investissement à : 85 970,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Nadia ADJERIOU

Le Président,

Frédéric GIRODET

BUDGET extension « ZA LES PORTES DU VELAY »

BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses**

Achats d'études (fin études SAFER, PLU, foncier)
Reversement de l'excédent des budgets annexes pour équilibrer
Charges diverses de gestion courante
Variation de stock initial
Frais accessoires sur terrain en cours d'aménagement (écriture d'ordre 043)

- **Recettes**

Variation de stock final
Transfert de charges (écriture d'ordre 043)

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**

Résultat reporté
Variation de stock final

- **Recettes**

Emprunt
Variation de stocks initial

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_046

Commission :

Finances -

Mutualisation

**Objet : : Budget
Annexe Immobilier
Route de la Flachère :
Budget Primitif 2024**

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 13 février 2024, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2024 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 166 603,56 €

Pour la section d'investissement à : 2 228 410,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

BUDGET « Immobilier Route de la Flachère »

BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses
 - Résultat reporté
 - Entretien et réparation autres bâtiments
 - Assurance
 - Taxes foncières
 - Charges de gestion courante
 - Intérêts d'emprunt
 - ICNE
 - Dotations aux amortissements

- Recettes
 - Revenus des immeubles (loyers pour équilibrer)
 - Produits de gestion courante
 - Quote-part subventions (amortissements des subventions)

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses
 - Amortissement des subventions
 - Emprunt – remboursement capital
 - Constructions (Création de la pépinière d'entreprise et taxe d'aménagement)

- Recettes
 - Excédent reporté (emprunt réalisé)
 - Subvention Etat (Fond Friche)
 - Emprunt d'équilibre
 - Amortissement travaux bâtiment

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIJAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_047

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : : Budget
Annexe Pépinière de
Saint Just Malmont :
Budget Primitif 2024

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 13 février 2024, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2024 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 72 961,08 €

Pour la section d'investissement à : 464 402,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

BUDGET « PEPINIERE DE SAINT JUST MALMONT »

BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses
 - Résultat reporté
 - Eau et assainissement – énergie et électricité – fournitures d’entretien – vêtements de travail
 - Entretien et réparation terrains et bâtiments (éclairage extérieur) - voiries et réseaux (déneigement)
 - Maintenance
 - Prime d’assurances
 - Frais de nettoyage des locaux
 - Taxes foncières
 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement
 - Charges diverses de gestion courante
 - Intérêts d’emprunt
 - ICNE (Intérêts courus non échus)
 - Titres annulés sur exercice antérieur (revalorisation des charges)
 - Dotations aux amortissements
 - Virement à la section d’investissement

- Recettes
 - Revenus des immeubles (loyers + remb taxes foncières))
 - Subvention d’équilibre du Budget général vers le BA
 - Produits divers de gestion courante
 - Mandats annulés sur exercice antérieur

SECTION D’INVESTISSEMENT

- Dépenses
 - Résultat reporté
 - Remboursement capital d’emprunt
 - Dépôts et cautionnement reçus
 - Autres immobilisations corporelles (provision pour mobiliers)
 - Construction (provision pour travaux)

- Recettes
 - Emprunt
 - Dépôts et cautionnements reçus
 - Virement de la section de fonctionnement
 - Amortissements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_048

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : : Budget
Annexe Pépinière
d'Entreprises du
Viaduc : Budget
Primitif 2024

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 13 février 2024, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2024 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 58 610,00 €

Pour la section d'investissement à : 502 865,72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

BUDGET « PEPINIÈRE D'ENTREPRISES DU VIADUC »

BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

- Energie et électricité – fournitures d'entretien et de petit équipement
- Charges locatives de copropriété (si vente d'un lot)
- Entretien et réparation terrains et bâtiments – voiries et réseaux (déneigement)
- Maintenance
- Prime d'assurances
- Taxes foncières
- Charges diverses de gestion courante
- Intérêts d'emprunt
- ICNE (Intérêts courus non échus)
- Dotations aux amortissements

Recettes

- Remboursement de frais par autres redevables (charges)
- Revenus des immeubles (loyers)
- Subvention d'équilibre du Budget général vers le BA
- Produits de gestion courante

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

- Résultat reporté
- Remboursement capital d'emprunt
- Dépôts et cautionnement reçus
- Autres bâtiments publics (provision pour travaux)
- Installations, matériels et outillages techniques (provision pour matériel)

Recettes

- Affectation du résultat
- Emprunt d'équilibre
- Dépôts et cautionnements reçus
- Dotations aux amortissements
- Produits de cession d'immobilisation (vente d'un lot)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_049

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : : Budget
Annexe Usine Relais
Transports Rousson :
Budget Primitif 2024

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 13 février 2024, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2024 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 78 010,00 €

Pour la section d'investissement à : 355 382,86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

BUDGET « TRANSPORT ROUSSON »

BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses**
 - Entretien Terrain
 - Entretien et réparation autres bâtiments
 - Taxes foncières
 - Charges diverses de gestion courante
 - Intérêts d'emprunt
 - ICNE (Intérêts courus non échus)
 - Virement à la section d'investissement

- **Recettes**
 - Revenus des immeubles (loyers + taxes foncières)
 - Produits de gestion courante

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**
 - Résultat reporté
 - Remboursement capital d'emprunt

- **Recettes**
 - Affectation du résultat
 - Emprunt
 - Virement de la section de fonctionnement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_050

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : : Budget
Annexe Espace
Aqualudique Aurec
sur Loire : Budget
Primitif 2024

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 13 février 2024, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2024 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 91 010,00 €

Pour la section d'investissement à : 482 981,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

BUDGET « Espace Aqualudique »

BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses**

Charges de fonctionnement (eau + énergie)

Charges diverses de gestion courantes

Intérêts d'emprunt

ICNE

Dotations aux amortissements et provisions

- **Recettes**

Revenus des immeubles (loyers et charges)

Produits divers de gestion courante

Quote-part des subventions d'investissement (Amortissement subventions)

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses**

Résultat reporté

Capital d'emprunt

Travaux

Amortissement subventions

- **Recettes**

Affectation du résultat

Subventions

Emprunt

Amortissements travaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_051

Commission :

Finances -

Mutualisation

**Objet : : Budget
Annexe Energie
Renouvelables :
Budget Primitif 2024**

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Conformément aux orientations budgétaires débattues en Conseil Communautaire le 13 février 2024, Monsieur GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène, présente le budget primitif 2024 selon le rapport ci-joint et comme suit par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 39 600,00 €

Pour la section d'investissement à : 520 660,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Nadia ADJERIOU

Le Président,

Frédéric GIRODET

BUDGET « Energies renouvelables »

BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses

Maintenance

Assurance

Autres frais (télé suivi)

Autres impôts locaux (IFER)

Charges diverses de gestion courantes

Intérêts d'emprunt

Dotations aux amortissements

- Recettes

Revente d'énergie à EDF et en autoconsommation collective (bâtiments communaux et communautaires)

Produits divers de gestion courante

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses

Remboursement capital d'emprunt

Frais d'études

Travaux

- Recettes

FCTVA

Emprunt

Dotations aux amortissements

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_052

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : : Fiscalité
Locale : Vote des
Taux

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire de bien vouloir fixer pour 2024 les taux de la fiscalité directe locale au même niveau qu'en 2023.

Taxe	Taux 2024	Produit attendu
Cotisation Foncière des Entreprises	25,44%	1 241 000 €
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	9,94%	145 000 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	1,20%	242 800 €
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	4,82%	20 000 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	11,75%	2 220 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_053

Commission :
Finances -
Mutualisation

**Objet : : Subventions
aux associations
Administration
Générale - COS**

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire d'accorder à l'association du personnel une subvention de fonctionnement, selon le tableau ci-dessous :

Commission	Montant 2024
ADMINISTRATION GENERALE	
COS Personnel	6 775,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_054

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Pôle
d'Equilibre Territorial
et Rural de la Jeune
Loire : Participation
2024

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire propose au Conseil Communautaire d'approuver le montant de la participation à verser au PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) de la Jeune Loire pour l'exercice 2024 qui s'élève à 50 595,03 € (soit 2,43 € par habitant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Certifié exécutoire

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024 .

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_055

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Mission
Locale de la Jeune
Loire : Participation
2024

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire d'approuver le montant de la participation à verser à la Mission Locale pour l'exercice 2024 qui s'élève à 20 740,00 € (dont 217 € d'adhésion et 20 523,00 € de subvention de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Certifié exécutoire

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_056

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : SICTOM Velay
Pilat : Participation
2024

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire propose au Conseil Communautaire de fixer à 2 204 620,00 € le montant de la participation à verser au SICTOM Velay Pilat pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_057

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : SDIS :
Contribution 2024

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose
au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver le montant de la contribution
SDIS pour l'année 2024 à hauteur de 716 689,08 € :

-	1ère échéance au 27/04/2024 :	238 896,00 €
-	2ème échéance au 27/05/2024 :	238 896,00 €
-	3ème échéance au 26/06/2024 :	238 897,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

La Secrétaire de séance

Nadia ADJERIOU

Le Président,

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_058

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : EPAGE Loire
Lignon : Contribution
2024

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver le montant de la cotisation à verser à l'EPAGE Loire Lignon pour l'année 2024 qui s'élève à 24 979,93 € (prorata surface et population bassin versant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_059

Commission :
Cycle de l'Eau

**Objet : Attribution du
marché Prestation de
Service d'assistance
à l'exploitation des
services publics de
l'Assainissement
collectif et des eaux
pluviales :**
**Régularisation suite à
la mise à jour des
membres de la CAO**

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Suite à l'avis de la CAO en date du 10 octobre 2023, Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau rappelle que le Conseil Communautaire du 10 octobre 2023 a approuvé l'attribution du marché prestation de service d'assistance à l'exploitation des services publics de l'Assainissement Collectif et des Eaux Pluviales à l'entreprise VEOLIA Eau.

Il rappelle que le conseil communautaire en date du 13 février 2024 a délibéré sur une nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres de Loire Semène suite au courrier de Monsieur le Préfet en date du 14 décembre 2023 afin d'avoir une composition régulière de cette dernière conformément aux articles L. 1414-2, L1411-5 et L.2121-21 du CGCT.

En vertu de la jurisprudence, le Conseil Communautaire doit réapprouver l'attribution du marché mentionné ci-dessus confirmant le choix de l'entreprise retenue.

De ce fait, la « nouvelle » Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 mars 2024 afin de régulariser a posteriori ledit marché.

La commission d'appel d'offres a retenu :

- VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux — Territoire Loire Auvergne 4
place d'Amies — CS 30032 — 42406 Saint-Chamond Cedex
Montant 1 544 446,96 € HT (base DQE)
Taux de TVA 20 %
Montant TTC 1 853 336,35 € TTC

Conformément au courrier de Monsieur le Préfet, ce marché n'aura pas à être de nouveau notifié dans la mesure où il est déjà exécutoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution du marché à l'entreprise et au montant précité,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit marché.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_060

Commission :
Cycle de l'Eau

Objet : Programme
travaux AEP
communautaires :
Attribution du
marché de travaux

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau rappelle que la consultation des entreprises pour la réalisation du programme des travaux AEP est un marché de travaux de type « Exécution » passé sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la Commande publique.

Les travaux comportent un lot unique et se compose d'une tranche ferme.

Localisation des travaux :

- Impasse des Sagnes à Saint Didier en Velay
- Place des Dames à Saint Didier en Velay
- Chemin du Pavé à Aurec sur Loire
- Rue du collège et de la grande boucle à Aurec sur Loire
- Montée des Frères à La Séauve sur Semène

La commission d'études des offres de prix s'est réunie le mardi 12 Mars 2023, pour l'ouverture des plis, 4 entreprises ont répondu à la consultation.

L'analyse des offres a été menée par SICC VRD qui a présenté son rapport d'analyse des offres à la commission d'études des offres de prix qui s'est tenue le mardi 19 Mars 2024, pour l'attribution des marchés. Celle-ci a retenu :

Entreprise SDRTP, ZA Aulagny- 220 rue de la Culmine - 43 290 Montregard

Montant HT :	218 384,00 €
TVA 20% :	43 676,80 €
Montant TTC	262 060,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution du marché à l'entreprise et au montant précité,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit marché.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_061

Commission :
Cycle de l'Eau

**Objet : Convention
de groupement de
commandes dans le
cadre de la
renaturation, le
rétablissement de la
continuité écologique
et la mise en valeur
du Sambalou :
Désignation de
membres**

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau rappelle que le Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2024 a validé la convention de groupement de commandes pour la renaturation, le rétablissement de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau Le Sambalou à Saint Just Malmont.

Une Commission d'Appel d'Offres créée pour l'occasion, conformément aux dispositions de l'article L 1414-3-1 du Code général des collectivités territoriales, sera composée de deux représentants de la CAO de chaque membre du groupement, élu par chaque organe délibérant parmi les membres de sa propre commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.

La CAO est présidée par le représentant de la CAO du coordonnateur. Pour chaque membre titulaire de la CAO, il sera prévu un suppléant

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 mars 2024 afin désigner les membres de la CAO du groupement de commande soit :

- Titulaires :
 - o Claude VIAL
 - o Yves BOMPUIS
- Suppléants :
 - o Emmanuel SALGADO
 - o Daniel DURIEUX

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la désignation des membres CAO du groupement de commande dans le cadre de la renaturation, le rétablissement de la continuité écologique et la mise en valeur du Sambalou, précités ci-dessus.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERFIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_062

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Commission :
Cycle de l'Eau

**Objet : Renaturation,
rétablissement de la
continuité écologique
et mise en valeur du
cours d'eau Le
Sambalou à Saint
Just Malmont :
Avenant n°3 au
marché de maîtrise
d'oeuvre**

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver l'avenant N°3 au marché de maîtrise d'œuvre, passé par une procédure adaptée en application des articles R2123-1, L2430-1 et suivants et R2431-1 et suivants du code de la commande publique au 1er avril 2019, dans le cadre la renaturation, rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau le Sambalou, à passer avec le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est :

- B INGENIERIE

Détail de l'avenant :

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	100 000,00 €
- Montant TTC :	120 000,00 €
- Taux de la rémunération :	10 %

Suite à l'élaboration de l'APD le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 420 000,00 € HT. Cette augmentation du coût d'objectif est notamment dû aux différentes tranches optionnelles qui ont été sollicitées par la maîtrise d'ouvrage (dévoisement des réseaux, renforcement des fondations du pont de la Route Nationale, mise en œuvre d'un réseau d'eaux pluviales permettant d'alimenter un plan d'eau pour l'arrosage des terrains de sports, etc...).

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	+ 43 450,00 €
- Montant TTC :	+ 52 140,00 €
- Taux de la rémunération :	9,75 %

- % d'écart introduit par l'avenant n° 3 : + 43,45 %

Montant du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	143 450,00 €
- Montant TTC :	172 140,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de plus-value (+ 43 450,00 € HT) au marché de maîtrise d'œuvre à passer avec B INGENIERIE,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_063

Commission :
Famille, Enfance,
Jeunesse et
Prévention de la
Délinquance

Objet : Barème de
vacations des
animateurs : Mise à
jour

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Madame la Conseillère déléguée à l'Enfance-Petite Enfance explique au Conseil Communautaire que face à la pénurie d'animateurs en accueil de loisirs et afin d'être en adéquation avec les territoires voisins, il paraît important de proposer des mesures pour dynamiser le secteur.

Valoriser le Contrat d'Engagement Educatif (CEE) fait partie des objectifs de la commission Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance pour redonner vie au métier de l'animation.

Elle propose au Conseil Communautaire de bien vouloir adopter la tarification concernant la rémunération des animateurs vacataires sur les vacances scolaires à compter du 1er juillet 2024 ainsi que le fait de pouvoir rémunérer les animateurs à la ½ journée, suivant tableau ci-dessous :

	Proposition de nouvelle rémunération LS à la journée	Proposition de nouvelle rémunération LS à la 1/2 journée
Diplômé	70€	35€
Stagiaire	58€	29€
Non Diplômé	49€	24.50€

Ainsi que l'évolution du barème des jours de préparation :

Animateurs	35 €
------------	------

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du barème de vacation des animateurs.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_064

Commission :
Famille, Enfance,
Jeunesse et
Prévention de la
Délinquance

Objet : Subventions
aux associations
Famille - Jeunesse

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la Commission Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance propose au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur les subventions ci-après :

Commissions	Montants prévisionnel 2024	Modalités de Versement			
		Acompte Février	Avril	Juillet	Novembre
FAMILLE JEUNESSE					
Crèche Les Lutins Aurec sur Loire *	34 319,00 €	6 080,00 €	6 800,00 €	10 719,50 €	10 719,50 €
Crèche Les Enfants St Just Malmont *	34 023,00 €	6 005,00 €	10 800,00 €	8 609,00 €	8 609,00 €
Jeunesse et Loisirs	40 000,00 €	8 110,00 €	10 630,00 €	10 630,00 €	10 630,00 €
*Accueil de Loisirs sans Hébergement	(+ 7 679 € dû en 2023)	€	€ + 7 679 €	€	€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 21

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_065

Commission :
Aménagement du
Territoire,
Environnement,
Habitat et Tourisme

**Objet : Avenant n° 2
à la convention de
délégation de service
public du château
d'Aurec sur Loire à
passer avec la
Société Publique
Locale (SPL) Loire
Semène Loisirs**

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la Commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme rappelle que le Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 a approuvé l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public du Château d'Aurec sur Loire à passer avec la SPL Loire Semène Loisirs par lequel la commune d'Aurec sur Loire intègre à son contrat la fourniture de gaz passé avec l'UGAP, le PDL gaz du Château d'Aurec sur Loire et refacturera annuellement le coût des consommations au délégataire.

L'avenant n° 2 au contrat de fourniture de gaz de la commune d'Aurec sur Loire avec la Société Publique Locale (SPL) Loire Semène Loisirs vise à préciser l'intégralité des coûts des consommations de gaz à facturer au délégataire, et couvre la période allant du 1er janvier 2024 au 30 juin 2025.

À partir du 1er janvier 2025, la SPL pourra, de manière autonome, intégrer l'appel d'offres gaz auprès de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics).

Le montant estimé annuel à ce jour s'élève à 34 650 € HT. Ce montant sera facturé par la mairie d'Aurec sur Loire à la structure en deux versements, édités par la collectivité au 30 juin et au 30 octobre de chaque année.

Madame TEYSSIER et Messieurs GIRODET, VIAL, SALGADO, DURIEUX, ARNAUD et HAURY ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public du Château d'Aurec sur Loire à passer avec la SPL Loire Semène Loisirs,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERLAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_066

Commission :
Aménagement du
Territoire,
Environnement,
Habitat et Tourisme

Objet : Convention
de groupement de
commandes pour
l'aménagement des
berges de la Semène
à Pont Salomon :
Désignation de
membres

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la Commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme rappelle que le Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2024 a validé la convention de groupement de commandes pour l'aménagement d'un spot de pleine nature en bord de la Semène à de Pont Salomon.

Une Commission d'Appel d'Offres créée pour l'occasion, conformément aux dispositions de l'article L 1414-3-1 du Code général des collectivités territoriales, sera composée de deux représentants de la CAO de chaque membre du groupement, élu par chaque organe délibérant parmi les membres de sa propre commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.

La CAO est présidée par le représentant de la CAO du coordonnateur. Pour chaque membre titulaire de la CAO, il sera prévu un suppléant

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 mars 2024 afin désigner les membres de la CAO du groupement de commande soit :

- Titulaires :
 - o Claude VIAL
 - o Yves BOMPUIS
- Suppléants :
 - o Emmanuel SALGADO
 - o Roland RIVET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la désignation des membres CAO du groupement de commande pour l'aménagement des berges de la Semène à Pont Salomon, précités ci-dessus.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERFIAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_067

Commission :
Culture - Patrimoine

**Objet : Subventions à
l'école de musique
Musica'LS**

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Culture - Patrimoine propose au Conseil Communautaire d'accorder à l'école de Musique MUSICA'LS une subvention de fonctionnement, selon le tableau ci-dessous :

Commissions	Montants prévisionnel 2024				
		Février en fonction des résultats de N-1	2 ^{ème} acompte en Avril	Solde en juillet	Versement EAC Août
Musica'LS *	141 000,00€ + 1 x 5 000 € (interventions)	31 500,00 €	54 750,00 €	54 750,00€	5 000 € sous réserve de mise en œuvre d'un projet annuel validé par la CCLS avec les ALSH et EAJE du territoire

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Nadia ADJERIOU

Le Président,

Frédéric GIRODET